

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**Conseil d'administration**  
**9 février 2024**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés  
P : Présent.e / R : Représenté.e / E : Excusé.e

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ANNOOT	EMMANUELLE	R
FEUILLOLEY	MARC	R
LAIGNEL	BENOIT	P
LECONTE	FABIENNE	P
LEGROS	CECILE	R
RICHARD	VINCENT	P
SAVOYE	GUILLAUME	P
YON	LAURENT	P
BERCHE	PIERRE-EMMANUEL	R
CABARET	FLORENCE	E
CHARPENEL	MARION	P
HUCY	WANDRILLE	E
RADIGUET	BERTRAND	P
LAUGEROTTE	ERIC	P
TISSE	SEVERINE	P
NIVARD	CAROLE	P
BELLET	FRANCOIS	P
BOUZARD	FRANCK	P
GUEZET	SEBASTIEN	P
ROMANSKI	ZOLIRA	R
DECORDE	FLORENT	R
THOUMIRE	FABIEN	P
BLANPAIN	MATHEO	E
SANCHEZ DURAMAY	LEILA	E
DEROUARD	PIERRE	R
KOPP	JULIE	E
GOURET	CLEMENT	E
CHERTOUK	SAFWANE	P
CLABAU	MEDERIC	E
L'HOTTELIER	PAULINE	P
FERET	REBECCA	P
RIOULT	ADRIEN	E
LABESSOUILLE	PIERRE	P
MARTINS	IZABEL	E
HEROUIN-LEAUTEY	FLORENCE	R
SLIMANI	LAURA	E
LONGIN	ISABELLE	E
LELUYER	MATHILDE	P
DIONNET	FREDERIC	R
GOOSSENS	NICOLE	E
BARENTON-GUILLAS	JULIE	R
LOUISY-LOUIS	ALINE	E
ARIBAUD	GUILLAUME	R
RUALT	ERIC	R
MALLET	DAVID	P
GENET	EMILY	E
LEBOUIS	STEPHANIE	E
RAHILI	AURELIA	P
MONTELS	PASCALE	P
DUTHIL VATINE	AXEL	E
LE DERF	FRANCK	P

**Présidence**  
**Vice-présidence CA**  
**Franck LE DERF**

**Direction générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS  
Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 29 janvier 2024**

Monsieur le Président de l'Université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil  
d'administration de l'université de Rouen  
Normandie

**INVITATION**  
**Conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,  
Vous êtes invités à participer au conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :  
**Vendredi 9 février, à 13h45**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

**ORDRE DU JOUR :**

1. Informations générales
2. Dossier de demande d'accréditation d'odontologie - Deuxième cycle (vote)
3. Dossier d'expertise du Service Commun de la Documentation (SCD) (vote)
4. Science Avec et Pour la Société (SAPS) : feuille de route stratégique (vote)
5. Service d'Action Culturelle et Sociale (SACSO) / Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) :
  - Bilan des actions sociales 2023 - Présentation des projets 2024
  - Création de l'ASIU restauration (vote)
  - Réévaluation de l'ASIU - Consultation Juridique (vote)
  - Réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles (vote)
6. Validation des tarifs
  - SACSO : séjour du centre de loisirs (vote) [*Point retiré*]
  - Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : séjour au ski (vote)
  - Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) :
    - Frais d'inscription – formation internationale Français Langue Étrangère (FLE) (vote)
    - Frais d'inscription – formation internationale sur la gestion de la mobilité internationale (vote)
7. Rapports et bilan :
  - Rapport d'activité de la Direction de la culture
  - Bilan du délégué à la protection des données et politique générale de protection des données
  - Présentation de l'utilisation des Fonds Flaubert
8. Affaires juridiques et statutaires :
  - Avis sur la nomination de la direction de la Maison Des Langues (MDL) (vote)
  - Avis sur la nomination de la direction de la fédération CEROUEN (vote)
  - Élection d'un enseignant et d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission du Budget (vote)
  - Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission des Statuts (vote)
  - Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission des Aides Sociales et des Initiatives Étudiantes (CASIE) (vote)
9. Questions diverses (à envoyer 48 heures avant la date de réunion à [secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr))

*Cette convocation vaut ordre de mission.*

Le président de l'université de Rouen Normandie

Laurent YON



**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****9 février 2024****Délibération n°CA-2023-23****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Dossier de demande d'accréditation d'odontologie - Deuxième cycle**

- Vu le code de l'éducation - Article L712-3
- Vu le code de l'éducation - Article D613-7
- Vu le dossier d'accréditation en annexe

*Approbation du dossier de demande d'accréditation d'odontologie - Deuxième cycle*

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le dossier de demande d'accréditation d'odontologie – Deuxième cycle**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

# Dossier de demande d'accréditation

## Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques

Table des matières

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ODONTOLOGIE.....	3
II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION .....	5
III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE .....	7
IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE ET EFFECTIFS ET MONTEE EN CHARGE .....	13
V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION .....	14
VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION.....	18
VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE .....	18
VIII – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE .....	19
IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS .....	21
XI - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS .....	24
XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES.....	24
XIII - AVIS DES INSTANCES .....	24
ANNEXE 1 : MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS .....	25

# I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ODONTOLOGIE

## I.1. L'Université Rouen Normandie

L'université de Rouen Normandie couvre 6 campus géographiques distincts et comprend environ 35 000 étudiants et 2 500 personnels. Elle regroupe les 12 composantes pédagogiques suivantes :

- UFR Lettres et Sciences Humaines (Campus Mont-Saint-Aignan)
- UFR Sciences de l'Homme et de la Société (Campus Mont-Saint-Aignan)
- UFR STAPS (Campus Mont-Saint-Aignan)
- UFR Sciences et Techniques (Campus Mont-Saint-Aignan, Rouen Madrillet, et Evreux)
- UFR Droit, Sciences Economique et de Gestion (Campus Rouen Pasteur)
- UFR Santé (Campus Rouen Martainville, antenne PASS au Havre, formations à Evreux – master sciences du médicament – et Saint-Sébastien de Morsent (Hôpitaux de la Musse) – école d'audioprothèse, formations d'ergothérapeute et de masso-kinésithérapeute)
- IAE (Campus Rouen Pasteur)
- IPAG (Campus Rouen Pasteur)
- INSPE (Campus Mont-Saint-Aignan)
- IUT de Rouen (sites de Mont-Saint-Aignan, Rouen Pasteur, et Elbeuf)
- IUT d'Evreux
- ESITECH (école d'ingénieur interne, Campus Rouen Madrillet)

L'université de Rouen Normandie comprend également environ 40 structures de recherche, dont une quinzaine d'UMR CNRS ou INSERM.

## I.2. L'Unité de Formation et Recherche en Santé

En matière de formation, l'UFR Santé représente environ 8 000 étudiants inscrits dans les formations initiales suivantes :

- Médecine
- Pharmacie
- Odontologie
- Maïeutique
- Orthophonie
- Audioprothèse
- Formations paramédicales (soins infirmiers et sciences infirmières, infirmiers en pratique avancée, masso-kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie).

L'UFR santé comprend également un PASS de 631 places (dont 128 au sein d'une antenne ouverte sur le site de l'université du Havre) et une L.AS, en parallèle de 11 L.AS1 ouvertes au sein d'autres composantes pédagogiques (9 sur l'URN et 2 sur l'ULHN).

L'UFR Santé compte enfin plus de 500 stagiaires de formation continue répartis sur une quarantaine de D.U et D.I.U.

Par ailleurs, l'UFR Santé héberge 9 structures de recherche dont 6 unités mixtes INSERM. Ces unités ont la capacité de former ou d'intégrer des enseignants-chercheurs odontologistes. Les noms et principales thématiques de recherche sont présentés ci-dessous :

- **Unités mixtes INSERM**

- PANTHER – UMR INSERM 1234 – Thématiques de recherche : physiopathologie, autoimmunité et immunothérapie
- ADEN – UMR INSERM 1073 – Thématiques de recherche : nutrition, inflammation et dysfonctionnements de l'axe intestin-cerveau
- CBG – UMR INSERM 1245 – Thématiques de recherche : génétique du cancer et des maladies neuropsychiatriques
- ENVI – UMR INSERM 1096 – Thématiques de recherche : endothélium, valvulopathies et insuffisance cardiaque
- DYNAMICURE – UMR INSERM 1311 – Thématiques de recherche : adaptation microbienne
- NORDIC – UMR INSERM 1239 – Thématiques de recherche : neuroendocrine, communication et différenciation germinale

- **Unités de recherche**

- GRHV – Thématiques de recherche : handicap ventilatoire
- ESCAPE – Thématiques de recherche : épidémiologie-surveillance et circulation des parasites dans l'environnement
- ABTE – Thématiques de recherche : aliments, bioprocédés, toxicologie, environnement

Par ailleurs, l'UFR Santé est également en partenariat avec une équipe de recherche (QANTIF) spécialisée dans le traitement du signal et l'oncologie intégrée dans l'unité de recherche LITIS de l'UFR Sciences et Techniques.

Regroupée pour l'essentiel de ses formations en un site unique au sein du quartier de Martainville à Rouen, proche du centre-ville, l'UFR Santé bénéficie de la proximité géographique immédiate du CHU et donc de son centre de soin dentaire (site du CHU Rouen Saint-Julien). L'UFR Santé est également en étroite interaction avec le **Médical Training Center**, centre de simulation rattaché au CHU de Rouen, ouvert en 2017 et particulièrement bien équipé. Cette structure est accessible pour l'UFR Santé tant en matière de formation initiale que de formation continue. Il est prévu de créer au sein du MTC un espace dédié à la formation des étudiants de second cycle d'odontologie, formation qui s'appuiera notamment sur la simulation sous forme de mise en situation (gestion d'un incident suite à un geste opératoire par exemple), mais aussi sur la simulation haute-fidélité au travers de l'acquisition de deux simulateurs haptiques.

Enfin, en tant que composante de l'université de Rouen Normandie, l'UFR Santé fait partie intégrante du Campus Santé Rouen Normandie, association créée en 2019 regroupant comme membres

fondateurs l'université de Rouen Normandie, le CHU, le CLCC Henri Becquerel, et le centre hospitalier spécialisé du Rouvray.

## II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

La formation en odontologie de l'université de Rouen est dispensée dans le cadre d'un département universitaire spécifique créé en septembre 2022, et intégré à l'UFR Santé. Ce statut de département, outre sa souplesse et son adaptabilité, a permis de regrouper l'ensemble de l'équipe pédagogique dans le cadre d'un conseil de département, et garantit une représentation au sein du conseil de gestion de l'UFR Santé. Les principales missions de ce département sont l'élaboration du contenu des enseignements et leur organisation (cours et stages), ainsi que la détermination des modalités de contrôles des compétences et connaissances. Il est force de proposition pour le recrutement des enseignants HU.

Une révision des statuts de l'UFR Santé a été adoptée lors du conseil de gestion du 1<sup>er</sup> juin 2022 puis en conseil d'administration de l'université le 3 février 2023.

Ces statuts modifiés intègrent la création d'un nouveau département universitaire d'odontologie dont la composition et le fonctionnement sont prévus au sein d'un article 19-3 rédigé comme suit :

*« Article 19-3 : Département Odontologie*

*Art. 19-3-1 : Composition*

*Le département est dirigé par un-e titulaire du diplôme de docteur en chirurgie dentaire, universitaire en odontologie, élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s responsables d'enseignement au sein du département.*

*Le conseil du département odontologie est composé de tous les enseignant-e-s, titulaires et contractuel-le-s, y effectuant au moins 1/3 de leur service statutaire, de 5 représentant-e-s étudiant-e-s élu-e-s, pour la durée de l'année universitaire, par l'ensemble des étudiant-e-s du cycle qu'ils/elles représentent. Les élections ont lieu durant les deux premiers mois de chaque année universitaire :*

- 2 étudiant-e du 1<sup>er</sup> cycle des études odontologiques (DFGSO),*
- 3 étudiant-e-s du 2<sup>ème</sup> cycle des études odontologiques (DFASO) et d'1 représentant-e élu-e des IATSS.*

*Le mandat des membres élus ou cooptés est de 4 ans à l'exception des représentants étudiants pour lesquels le mandat est de 1 an.*

*Le directeur/trice préside aux travaux du conseil. L'élection du/de la prochain-e directeur/directrice est organisée par le/la directeur/directrice en poste, 1 mois au moins avant l'échéance de son mandat.*

*Le bureau du département Odontologie est composé du/de la directeur/trice du département et de 4 membres du conseil du département, nommés par le/la directeur/trice pour la durée de son mandat.*

*Art. 19-3-2 : Fonctionnement*

*L'assemblée du département Odontologie se réunit au moins 1 fois par an, sur convocation du/de la directeur/trice de département.*

*Le conseil du département Odontologie se réunit au moins 3 fois par an, sur convocation du/de la directeur/trice de département.*

*Art. 19-3-3 : Attributions*

*L'assemblée du département participe à la définition des politiques d'enseignement menées dans le cadre du département, conformément aux décisions prises par le conseil d'UFR. A ce titre, elle est consultée pour toute création ou modification de formation, filière ou diplôme.*

*Le conseil de département siège en formation plénière pour toutes les questions qui concernent :*

- l'orientation de la politique d'enseignement au sein du département,*
- l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances pour les formations odontologiques,*
- l'organisation des concours et examens des formations odontologiques,*
- la répartition du budget pédagogique pour les différentes disciplines du département,*
- la campagne d'emplois universitaires rattachés au département,*
- l'utilisation et la gestion des locaux de travaux pratiques des formations odontologiques,*
- l'évaluation des enseignements,*
- les partenariats avec d'autres établissements publics ou privés,*
- toutes les affaires ayant trait à la vie et au fonctionnement du département.*

*Le/La directeur/trice du département rend compte au conseil de gestion de l'UFR Santé pour validation de ce qui relève de sa compétence.*

*Le bureau du département, présidé par le directeur, effectue un travail préparatoire aux décisions du conseil de département. »*

A l'identique des autres directeurs de département de l'UFR Santé, la directrice du département universitaire d'odontologie soumet au conseil de gestion pour validation les projets de recrutement, le budget du département, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Par ailleurs la directrice du département d'odontologie participe aux travaux de la conférence des doyens d'UFR d'odontologie.

### III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Cette demande s'inscrit dans le développement du département d'odontologie de l'UFR Santé de l'Université Rouen Normandie.

La création du département permet actuellement la formation d'étudiants en odontologie en cycle 1, qui doit se poursuivre ensuite en cycles 2 et 3 pour aboutir à la diplomation de docteurs en chirurgie-dentaire à l'Université de Rouen Normandie.

#### III.1. Justification de la demande

La création d'un département d'odontologie au sein de l'UFR Santé fait suite à la décision gouvernementale du 2 décembre 2021. Rouen fait partie des 8 sites choisis « *en vue d'orienter les professionnels de santé vers les territoires les plus fragiles du point de vue de la démographie en chirurgiens-dentistes et permettront d'atteindre l'objectif ambitieux d'augmentation de 14 % des capacités d'accueil en formation en odontologie sur la période 2021-2026 fixé par la conférence nationale du 26 mars 2021.* »

Le double objectif de la création de ces sites est « *le renforcement de l'offre de soins dentaires publique dans les établissements de santé* » et l'amélioration de « *la formation de nos étudiants en santé au plus proche des territoires et le maillage des professionnels de demain.* »

#### *III.1.a. Éléments de démographie*

La Normandie représente des bassins de vie importants où la proportion de chirurgiens-dentistes par habitant est parmi les plus faibles de France. L'observatoire de l'Ordre National des chirurgiens-dentistes permet d'établir le constat démographique suivant (Tableau 1).

L'âge moyen des praticiens en Normandie est de 58 ans. Ainsi, le prochain départ à la retraite de nombreux praticiens est une préoccupation supplémentaire concernant l'offre de soins dentaires. Les différents dispositifs d'aide à l'installation n'ont pas montré une efficacité suffisante pour y répondre. Les incitations à destination des étudiants (aide au stage actif et contrat d'engagement en service public (CESP)) sont coûteuses, insuffisamment efficaces et s'adressent finalement à des étudiants ayant grandi en Normandie mais ayant été contraints d'étudier à Lille, Reims ou Paris

Tableau 1 : La démographie des chirurgiens-dentistes au 2 mai 2022 (donnée ONCD)

		Praticiens	Population	Ratio /100 000 hbts
Haute Normandie	Eure	212	593 885	35,7
	Seine- Maritime	608	1 247 452	47,9
Basse Normandie	Calvados	360	695 310	51,78
	Manche	190	491 281	38,67
	Orne	106	273 214	38,8
NORMANDIE		1370	3 305 200	41
FRANCE		43 900	65 627 254	66,89

Il existe déjà sur le territoire les services d'odontologie « historiques » de Rouen (2011) et du Havre (2012), Caen, puis Evreux (2020). Ces services précurseurs ont apporté une première solution à ce problème de démographie dentaire. En effet, on constate un taux de rétention locorégional d'environ 57% chaque année des étudiants venus en stage pendant 2 ans dans ces services.

Les étudiants se sont montrés très satisfaits de la formation clinique offerte sur place, mais le suivi de la partie théorique de la formation est complexe. En effet, les externes suivent actuellement leur formation théorique à Paris, Lille ou Reims, UFR qui ont leur organisation centrée autour des centres hospitaliers régionaux. Les problèmes sont la coordination des enseignements et des stages cliniques et la coupure que subissent les externes étudiant entre 2 régions. L'ouverture du second cycle d'études en odontologie rouennais permettra une grande amélioration des conditions de formation des étudiants.

### *III.1.b. Propositions du rapport de la conférence nationale du 26 mars 2021 de l'Observatoire nationale des professions de santé (ONDPS)*

Ce rapport a proposé une augmentation importante du nombre d'étudiants à former en odontologie avec pour objectifs 6 400 étudiants par an. Cela implique la création de départements universitaires d'odontologie au sein d'UFR santé existants et notamment à Rouen.

L'objectif quinquennal pluriannuel a été fixé à 255 étudiants soit 51 étudiants par année en odontologie à l'université de Rouen Normandie.

### *III.1.c. Effets attendus sur l'offre de soins*

Les effets attendus de l'ouverture et du développement du département d'odontologie de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie concernent principalement l'offre de soins bucco-dentaires sur le territoire Normand.

L'effet le plus direct est la création d'un service de soins à proximité immédiate de l'UFR Santé. Ce service, sous une forme temporaire puis définitive, permettra d'augmenter dès son ouverture l'offre de soins dentaires générale et spécifiques. Ce nouveau service viendra compléter l'activité des 3 services existants, situés au CHU de Rouen – site de Saint Julien, à l'hôpital Flaubert au Havre et au Centre Hospitalier Eure-Seine à Evreux. Le développement d'un site hospitalier amené à recruter des praticiens hospitaliers ainsi que des internes dans les 3 spécialités : en Chirurgie orale (CO), en Médecine bucco-dentaire (MBD) et en Orthopédie dento-faciale (ODF). Sur ce support, le déploiement du département d'odontologie devrait permettre de susciter plus de vocations permettant à terme à ces spécialistes de s'installer dans la région normande.

L'effet à moyen terme est la formation de chirurgiens-dentistes locaux. Ces chirurgiens-dentistes seront particulièrement susceptibles de présenter les 2 critères les plus efficaces pour la rétention des professionnels de santé en région, à savoir :

- Avoir un ancrage social et familial local,
- Avoir suivi ses études sur place et amorcé un réseau professionnel local.

La présence d'étudiants en odontologie à Rouen crée une véritable dynamique professionnelle. Les étudiants iront en stage dans les fauteuils publics ainsi que dans les cabinets libéraux, et découvriront donc tous les types d'exercice en ville ou à la campagne.

Les praticiens déjà installés pourront bénéficier de ce nouveau lieu de formation pour réaliser leur formation continue obligatoire et se perfectionner par l'intermédiaire des formations universitaires qui seront proposées au sein du département d'odontologie.

Le département participera également à la formation de maitres de stage universitaires qui permettra un meilleur maillage entre l'université, l'hôpital et les professionnels de santé libéraux.

### *III.1.d. Effets attendus pour les étudiants en odontologie*

Le développement du département d'odontologie de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie permet à certains étudiants de suivre une formation de chirurgien-dentiste près de leur entourage et dans une situation financière plus confortable que dans les villes de Lille et Paris du fait des différentiels de niveau de vie. La formation de futurs chirurgiens-dentistes normands à Rouen comporte donc une amélioration majeure des conditions de vie des étudiants et permet un meilleur suivi universitaire ainsi qu'une meilleure insertion professionnelle sur le territoire.

Le département d'odontologie est ainsi susceptible de rendre possible l'accès à la formation de chirurgiens-dentistes à des jeunes qui n'auraient pas pu arranger financièrement ou affectivement un départ pour les villes de Paris ou Lille.

Le développement du département d'odontologie au sein de l'UFR de Santé permet également de décloisonner la chirurgie-dentaire dans la prise en charge globale du patient, en intégrant la formation des étudiants au sein de celle des autres professionnels de santé

## III.2. Le projet pédagogique

Le cycle 1 ou Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques a été ouvert au 1/09/2022 avec 15 étudiants et permet la formation de 20 étudiants en DFGSO2 et 15 en DFGSO3 au 1/01/2023. Cette formation est assurée par une équipe mixte sur le plan des statuts (universitaires, hospitaliers et libéraux vacataires) mais aussi des spécialités (existence d'enseignements transversaux et participation de médecins et de pharmaciens de la composante UFR Santé).

La formation en DFGSO a été tournée vers l'initiation aux spécificités médicales et anatomiques de la cavité orale, aux connaissances physiologiques et sémiologiques générales, et à une découverte progressive des pathologies orales et des thérapeutiques associées. Nous avons aussi développé de nombreux enseignements visant la prise d'autonomie dans la recherche d'information scientifique, la capacité de développer une approche préventive en santé orale et la capacité des étudiants à mobiliser des compétences non techniques dans leur positionnement progressif en tant que professionnels de santé.

### *III.2.a. Objectifs généraux*

Les objectifs principaux du cycle de DFASO pour lequel nous émettons la présente demande sont :

- la mise-en-œuvre auprès de patients des éléments de synthèse clinique et des thérapeutiques simples assimilés en DFGSO, établir un diagnostic, programmation et soins
- la découverte de pathologies orales plus complexes puis la maîtrise progressive des traitements associés, avec une mise en œuvre en stage clinique progressive également,
- le développement des capacités critiques d'analyse de la littérature scientifique, permettant une autoformation continue.
- La maîtrise de l'environnement professionnel à travers le développement d'une attitude de professionnel de santé, la connaissance des enjeux de santé publique, de droit, de déontologie et d'éthique.

Pour cela, nous souhaitons mettre en œuvre un programme transversal pragmatique permettant une formation théorique encore dense mais aussi un temps important dédié aux stages cliniques hospitaliers.

Nous conservons un programme d'enseignements théoriques constitués de cours magistraux/e-learning, de séminaires, d'enseignements dirigés et de travaux pratiques. Ces enseignements sont divisés en semestres à l'aide d'unités d'enseignements transversales, regroupant les différentes disciplines odontologiques selon l'objectif visé :

- 1 UE de synthèse clinique et diagnostique
- 1 UE de prévention
- 1 UE de thérapeutiques complexes - compétences appliquées
- 1 UE de pré-professionnalisation
- 1 UE libre par an.

Le semestre 3 comptera également une UE relative à la prise en charge des Urgences dentaires. Chaque Unité d'Enseignement (UE) participe à la validation de ces compétences. Chaque compétence est alors travaillée tout au long de la formation.

Notre projet pédagogique s'appuie à la fois sur les recommandations du B.O. régissant les études d'odontologie en France (2013), s'organisant autour des six thèmes :

- Communiquer
- Diagnostic, thérapeutique, et coordination de soins adaptés
- Assurer les soins d'urgence
- Formation à la recherche
- Appréhension du domaine et des objectifs de santé publique
- Application des règles juridiques, déontologiques et éthiques

Ainsi que sur les recommandations de l'Association of Dental Education in Europe (ADEE) et le travail, en son état d'avancement, de la Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Odontologie (CNECO).

Les points forts de notre projet pédagogique en DFASO sont un accompagnement à la prise d'autonomie resserré à travers un suivi en petits effectifs, une formation aux compétences non-techniques permettant la réflexivité de la pratique et une association directe dans le déroulement de la journée : des enseignements magistraux puis travaux pratiques puis application en clinique. En effet, il est prévu de proposer au maximum ce format, avec enseignements facultaires le matin et stage clinique l'après-midi.

### III.2.b. Objectifs spécifiques

Les points suivants font l'objet d'une attention particulière liée aux compétences à développer dans le cadre d'un cycle de compétences approfondies et l'introduction des stages cliniques d'externat.

- 1) Permettre aux étudiants d'aborder la posture d'un professionnel de santé de façon sereine
  - a. Ne pas charger les emplois du temps de façon excessive au semestre d'ouverture (Semestre 1, DFASO1)
  - b. Développer les compétences non techniques permettant la réflexivité de la pratique et la prise de recul (DFASO1). Les compétences de gestion du stress et de la capacité à communiquer efficacement ont fait l'objet d'enseignements en DFGSO.
  - c. Développer les compétences non techniques d'empathie permettant d'adapter les représentations thérapeutiques aux spécificités du patient (DFASO2).
- 2) Permettre à l'étudiant d'appliquer les compétences acquises en enseignements facultaires lors de leurs séances de soins
  - a. Mise en place de protocoles communs

- b. Enseignements préparatoires de mise en situation en jeux sérieux et branching scénarios en DFCSO2 et 3
  - c. Travail de co-construction d'une fiche d'observation et de synthèse clinique en DFCSO3
  - d. Mise en place d'un emploi du temps permettant d'enchaîner une séance de travaux pratiques et une vacation de stage clinique sur une journée
- 3) Permettre à l'étudiant de rechercher et comprendre l'information scientifique nécessaire
- a. Enseignements de recherche d'information scientifique préparatoire (UE 6 DFCSO2)
  - b. UE d'initiation à la recherche pendant les 2 années du cycle DFASO
  - c. Enseignements de lecture critique d'article pendant les 2 années du cycle DFASO
- 4) Permettre à l'étudiant de gagner en autonomie jusqu'à l'obtention de son Certificat de synthèse clinique et thérapeutique en vue du 3<sup>ème</sup> cycle.
- a. Intégration d'évaluation d'actes en autonomie lors des stages cliniques en DF1SO2
  - b. Séances d'enseignements avec mise en situation (au cabinet école)
  - c. Enseignements d'éthique, déontologie, management et gestion

## IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE ET EFFECTIFS ET MONTEE EN CHARGE

La progression prévisionnelle des effectifs d'étudiants est la suivante (Tableau 2). Il n'y a pas eu de redoublement de la première promotion en 2022-2023.

Tableau 2 : effectifs étudiants prévisionnels – Département d'odontologie UFR Santé de Rouen

*Tableau 1 : effectifs étudiants prévisionnels – Département odontologie UFR Santé de Rouen*

	DFGSO2	DFGSO3	DFASO1	DFASO2	3 <sup>ème</sup> cycle court	TOTAL
2022	15					15
2023	20	15				35
2024	30	20	15			65
2025	40	30	20	15		105
2026	51	40	30	20	15	156
2027	51	51	40	30	20	192
2028	51	51	51	40	30	223
2029	51	51	51	51	40	244
2030	51	51	51	51	51	255

Un travail d'adaptation des moyens humains, financiers et techniques à la progression prévisionnelle des effectifs est mené chaque année. Cette progression tient compte également des capacités de montée en charge en matière de fauteuils dentaires pour l'accueil des étudiants en second cycle. Enfin, il convient de noter que l'augmentation progressive du nombre d'étudiants formés à Rouen est en miroir de la décroissance des étudiants rouennais partant se former dans les universités partenaires (Paris Cité et Lille).

## V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

### V.1. Moyens financiers

Le projet de création d'un département universitaire d'odontologie au sein de l'UFR Santé de Rouen a fait l'objet d'un soutien financier des collectivités territoriales, avec en particulier la Région Normandie et la Métropole de Rouen qui se sont engagées chacune à hauteur de 1M€.

Ces subventions ont permis :

- de réaliser les travaux nécessaires à la création de locaux dédiés au sein d'un bâtiment de l'UFR Santé (bâtiment travaux pratiques) : salle des simulateurs (fantômes), laboratoire de prothèse, salle de plâtre, vestiaires pour les étudiants
- d'équiper ces salles en matériels adaptés et modernes (sur la base de 28 postes étudiant et un poste enseignant dans la salle des simulateurs et le laboratoire de prothèse)
- de mettre à disposition de chaque étudiant l'ensemble du matériel nécessaire à sa formation (convention de prêt avec chaque étudiant)

Ces locaux et équipements permettent actuellement de soutenir les spécificités techniques de la formation sans que cela ne puisse perdurer à moyen terme lorsque la montée en charge complète sera atteinte. En effet, dans l'état actuel des locaux, des solutions devront être trouvées pour assurer la formation pratique pré-clinique des étudiants à compter de la rentrée 2028.

Par ailleurs, 4 bureaux et une salle de réunion ont également été réaffectés aux personnels enseignants et techniques du département.

Le budget de fonctionnement annuel est mis à disposition de l'UFR Santé de Rouen par l'université, sur la base de la dotation de 9 000€ par étudiant inscrit allouée par le MESRI.

Ce budget de fonctionnement annuel est estimé à l'horizon 2027 aux alentours de 1,8M€, avec une progression décrite dans la figure ci-dessous :

*Figure 1 : Estimation du financement annuel sur 5 ans*

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Moyens RH	77 071 €	286 988 €	447 725 €	645 109 €	942 130 €	1 150 648 €	
Dépenses nouvelles de l'année (flux)	77 071 €	55 774 €	49 188 €	99 007 €	99 007 €	10 503 €	
année pleine n pour prise en compte (n+1)	231 213 €	167 323 €	147 565 €	297 022 €	297 022 €	31 510 €	
Fonctionnement Dépenses totales de l'année (flux)	61 114 €	112 675 €	189 798 €	312 483 €	463 285 €	575 768 €	
<b>Total</b>	<b>138 185 €</b>	<b>399 663 €</b>	<b>637 523 €</b>	<b>957 592 €</b>	<b>1 405 415 €</b>	<b>1 726 416 €</b>	
effectif	15	35	65	105	156	192	résultats cumulés sur la période
Prise en compte des frais de scolarité (170 €. Par étudiant)	2 550	5 950	11 050	17 850	26 520	32 640	
subvention	292 327	315 000	585 000	945 000	1 404 000	1 728 000	
équilibre budgétaire	156 692	-78 713	-41 473	5 258	25 105	34 224	
							<b>101 093</b>

Cette projection budgétaire reste prévisionnelle. Elle a été élaborée en concertation avec la mission d'appui nationale dans le cadre d'une approche analytique intégrant des coûts complets, y compris des charges non décaissables telles que les amortissements.

## V.2. Moyens humains

### *V.2.a. Enseignements : Titulaires*

L'objectif du département d'odontologie est de s'enrichir jusqu'au recrutement de 2 enseignants titulaires et hospitalo-universitaires pour chacune des 9 disciplines, avec un équilibre secondaire qui peut se trouver au sein du même CNU.

Cela conduit à la demande progressive de 22 postes hospitalo-universitaires titulaires répartis de la façon suivante parmi les CNU :

- 56.01 : 4 (actuellement 1 MAST)
- 56.02 : 2 (dont 1 pourvu)
- 57.01 : 6 (dont 1 pourvu et 1 MAST)
- 58.01 : 6 (actuellement 2 MAST)

A ce stade l'UFR Santé dispose d'un poste de PU-PH et de 3 postes de MCU-PH dont deux non pourvus.

En conséquence, de nombreuses demandes de création de postes seront faites dans les années à venir afin de renforcer l'équipe pédagogique. Certains de ces postes pourront être pourvus rapidement dans l'hypothèse de l'ouverture de poste ne nécessitant pas un service public exclusif.

### *V.2.b. Enseignements : non titulaires*

Les objectifs de recrutement hospitalo-universitaires sont amenés à n'être atteints qu'à long terme.

Le nombre de chefs de cliniques-assistants est aujourd'hui de 4 à temps partiel et doit pouvoir monter jusqu'au nombre de 18 de façon stable, en raisonnant de façon autonome des difficultés de recrutement titulaire (possibilité de recrutement d'un CCAUH au lieu d'un MCUPH de façon transitoire).

La nécessité de scinder les promotions rapidement pour permettre de constituer des groupes de TP et ED adaptés impliquera d'augmenter la participation de praticiens libéraux vacataires afin de consolider l'encadrement de ces séances.

### *V.2.c. Encadrement hospitalier*

Dans l'immédiat, l'encadrement hospitalier sera permis par les personnels hospitalo-universitaires (4 CCA-UH à temps partiel) et les 3 praticiens hospitaliers du service d'odontologie du CHU de Rouen du site St Julien.

### *V.2.d. Personnel BIATSS - Emplois liés aux fonctions soutien et support*

La création du département d'odontologie a donné lieu au recrutement de deux personnels IATSS contractuels :

- Une gestionnaire de scolarité (cette personne est intégrée au sein de l'ensemble du service de scolarité de l'UFR Santé, bénéficiant ainsi des possibilités de mutualisation de compétences et d'accompagnement offertes par ce service)
- Une technicienne prothésiste (assistance technique et gestion des salles de travaux pratiques)

À terme (horizon 2026), il est prévu le recrutement de deux personnels techniques (dont un deuxième technicien prothésiste) et deux personnels gestionnaires de scolarité.

Concernant l'assistance et l'encadrement des travaux pratiques, il a également été fait appel à un prothésiste dentaire indépendant avec lequel un contrat de prestation a été conclu, et renouvelé chaque année.

Enfin, l'université de Rouen ouvrira un concours de technicien prothésiste pour une prise de fonctions en septembre 2024, puis un second concours à l'horizon 2025 ou 2026.

Les besoins en personnels IATSS seront donc couverts tant que le plan de la gestion de scolarité que sur celui de l'assistance aux travaux pratiques, y compris pour le second cycle.

### V.3. Locaux

Le département d'odontologie de l'UFR Santé de Rouen a été créé dans des locaux situés au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment travaux pratiques de l'UFR Santé, constitués :

- D'une salle de simulateurs (« fantômes ») : 16 simulateurs étudiants et un simulateur enseignant ont été installés et mis en service à la rentrée 2022 – 7 simulateurs étudiants supplémentaires ont été installés et mis en service à la rentrée 2023 – 5 simulateurs étudiants supplémentaires seront installés et mis en service à la rentrée 2024 (soit un total de 28 simulateurs étudiants et un simulateur enseignant)
- D'un laboratoire de prothèse comprenant 28 postes de travail étudiants et un poste enseignant (mise en service en décembre 2022)
- D'une salle de plâtre
- De plusieurs locaux destinés aux réserves de petits équipements et consommables
- De deux vestiaires
- Salles de cours et d'enseignement dirigés
- De 4 bureaux et une salle de réunion à destination des enseignants et des personnels techniques
- Les étudiants pourront accéder aux locaux communs de l'UFR Santé (CROUS, BU, etc), et un local sera mis à disposition de la future association étudiante dentaire.

La totalité des locaux totalement dédiés aux travaux pratiques représente une surface de 296m<sup>2</sup>. Concernant les enseignements dirigés ou magistraux, et à l'identique des autres formations

dispensées, l'odontologie dispose de la totalité des ressources en salles et amphis de l'UFR Santé (mutualisation des locaux).

Concernant la formation des premières promotions d'étudiants de second cycle, soit à compter de la rentrée 2024, ils auront dans un premier temps la possibilité d'aborder la dimension clinique de leur formation dans le centre dentaire du CHU de Rouen (site de Saint-Julien) comprenant 9 fauteuils. Toutefois, l'augmentation prévisionnelle des effectifs laisse présager une saturation des capacités de formation du centre dentaire Saint-Julien à l'horizon 2026.

En conséquence, un projet de création d'un second centre de soins dentaires a été élaboré conjointement entre l'université de Rouen-UFR Santé, le CHU, l'ARS et les collectivités territoriales partenaires (Métropole de Rouen et Région Normandie).

Ce projet se décline en deux étapes :

- A l'horizon 2026 : une phase intermédiaire d'implantation de 15 à 16 fauteuils de soin supplémentaires dans des locaux déjà existants, achetés par le CHU de Rouen au sein de la ZAC Martainville (soit dans le périmètre géographique du campus santé Rouen Normandie, à proximité immédiate du site Charles Nicolle du CHU et de l'UFR Santé)
- A l'horizon 2030 : une phase définitive consistant à construire un nouveau bâtiment (toujours dans le périmètre de la ZAC Martainville) permettant de regrouper les 27 fauteuils nécessaires à la formation des futurs étudiants de second et troisième cycles compte-tenu de la capacité d'accueil cible fixée à 51 étudiants par promotion

Le financement du volet hospitalier de ce projet immobilier (représentant un total prévisionnel de l'ordre de 23 à 24M€) a été validé par un engagement financier de l'ensemble des partenaires concernés (CHU, ARS, Métropole de Rouen, Région Normandie).

En parallèle de ce projet hospitalier, un schéma directeur immobilier est en cours d'élaboration, dont l'objet sera, entre autres, d'étudier les besoins pour le volet universitaire de la formation des étudiants. A ce stade, le besoin en surface a été estimé à environ 2 300m<sup>2</sup> qui pourront être créés soit dans le même bâtiment que celui qui accueillera les 36 fauteuils dentaires, soit dans un bâtiment purement universitaire à proximité immédiate du bâtiment dentaire hospitalier.

## VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

La responsable de la formation est Anne-Charlotte BAS. Elle est directrice du département d'odontologie de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie. Elle a été élue en septembre 2022 par l'équipe pédagogique pour un mandat de 5 ans.

Anne-Charlotte BAS est Maître de conférences et praticien-hospitalier en santé publique odontologie (sous-section de CNU = 58.02). Elle est docteure en chirurgie-dentaire et docteure en sciences économiques.

Ses activités pédagogiques sont très diversifiées par la charge que représente la responsabilité d'un département qui n'est pas encore arrivé à maturité sur le plan des recrutements ni de la montée en charge des étudiants formés. Elle est ainsi responsable des enseignements transversaux (synthèse clinique et compétences non techniques), d'initiation à la recherche, de prévention et de santé publique. Elle suit actuellement un DIU en pédagogie médicale, formation qui renforce encore son expérience sur le sujet.

Ses activités de recherche sont tournées sur les problématiques d'accès aux soins dentaires notamment sur les questions financières et géographiques. Ses recherches ont pour support une méthodologie mixte, la partie quantitative reposant sur la mobilisation de bases de données médico-administratives ou administratives (SNDS, EGB, CNAMTS-DGFIP, EHIS). Anne-Charlotte Bas est aujourd'hui porteuse d'un projet de recherche ANR « 100T dents » dont l'objet est l'évaluation de la réforme 100% santé.

Ses activités hospitalières actuelles sont dédiées à la mise en place d'un encadrement adapté à l'arrivée des externes de 4<sup>ème</sup> année au sein du service hospitalier du CHU de Rouen (site St Julien) et au développement des structures hospitalières à venir (site hospitalier transitoire O+ et site définitif Martainville).

## VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

### VII. 1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué de :

- Benoît Veber, PU-PH, Doyen de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie
- Jean-Sébastien Valet, Directeur administratif et financier de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie
- Anne-Charlotte Bas, MCU-PH, directrice du département d'odontologie de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie

## VII. 2. Comité pédagogique

Le Comité pédagogique est constitué des permanents du département, des responsables pédagogiques de chaque discipline ainsi que des coordonnateurs de Unités d'enseignements.

Les chefs de cliniques-assistants, la gestionnaire scolarité et l'ingénieure pédagogique sont invités.

Le Comité pédagogique est ainsi constitué de :

- Anne-Charlotte Bas, MCU-PH, directrice du département (CNU 56.02)
- Renata Kozyraki, PU-PH, responsable de la discipline de biologie orale (CNU 57.01)
- Isabelle Fontanille, PH et MAST, responsable de la discipline de parodontologie (CNU 57.01)
- Romain Jacq, MAST, responsable des disciplines d'odontologie restauratrice et pédiatrique (CNU 56.01)
- Benjamin Sommaire, MAST, responsable de la discipline de prothèse (CNU 58.01)
- Imane Maniani, MAST en odontologie prothétique
- Anne-Sophie Calvo, PAU, responsable de la spécialité de chirurgie-orale
- Héloïse Marche, PAU, responsable de l'anatomie dentaire et de la spécialité d'orthodontie
- Marie Sevin, PAU, responsable des enseignements d'endodontie.

## VIII – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe enseignante est organisée par discipline lorsque cela est possible ou par responsabilité d'Unité d'enseignements quand l'équipe est encore naissante :

- 56.01
  - o Odontologie pédiatrique :
    - Dr Romain Jacq, Maitre de conférences associé, ancien interne, ancien AHU
    - Dr Mialy Rabetaliana, Chef de clinique assistant
  - o Orthodontie dento-faciale (ODF) :
    - Dr Héloïse Marche, Professeur associée contractuelle à l'Université de Rouen
    - Dr Paul Graindorge, vacataire
    - Dr Olivier Lenoble, vacataire
- 56.02
  - o Santé publique
    - Dr Anne-Charlotte Bas, MCU-PH
- 57.01
  - o Chirurgie-orale
    - Dr Anne-Sophie Calvo, Professeur associée contractuelle à l'Université de Rouen, ancienne interne CO, ancienne AHU
    - Dr Julie Bemmer, Professeur associée contractuelle à l'Université de Rouen, PH (Le Havre), ancienne interne, ancienne AHU
  - o Parodontologie
    - Dr Isabelle Fontanille, Maitre de conférences associée, PH (Evreux), ancienne AHU

- Dr Adrien Senioris, Chef de clinique assistant
    - Dr Nicolas Picard, vacataire
  - Biologie Orale
    - Enseignements mutualisés
    - Pr Kozyraki, PU-PH
- 58.01
  - Dentisterie restauratrice
    - Équipe odontologie pédiatrique
    - Dr Goldenbaum, vacataire
  - Endodontie
    - Dr Marie Sevin, Professeur associée contractuelle à l'Université de Rouen, ancienne AHU
  - Prothèse
    - Dr Benjamin Sommaire, Maitre de conférences associé, ancien AHU
    - Dr Imane Maniani, Maitre de conférences associée, ancienne AHU
    - Dr Adrien Senioris, Chef de clinique assistant
    - Dr Guillaume Bernard, Chef de clinique assistant
    - Dr Camille Dodelin, Chef de clinique assistant
  - Biomatériaux
    - Partenariat UFR odontologie Université Paris Cité, Référent : Romain Jacq
    - Pr Egles, PU Université de Rouen Normandie
  - Imagerie
    - Équipe ODF
    - Doriane Richard, vacataire, PhD
    - Dr Saad Mechiche Alami, vacataire, PhD
    - Dr Martin Patry, vacataire
  - Anatomie Dentaire
    - Equipe ODF
    - Florie Weber, vacataire
    - Philippe Sauvage, prothésiste
    - Léa Moreau, assistante prothésiste

Les autres enseignements généraux et pré-professionnalisants sont assumés par :

- Mutualisation d'enseignements de biologie, physiologie et sémiologie générale au sein de l'UFR santé
- Anglais : Cécile Pottier, ESAS
- Compétences non techniques :
  - Ophélie Lefetz, psychologue, postdoctorante vacataire
  - Noémie Marie Latour, ESAS

## IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### IX.1. Volumes d'enseignements

La maquette d'enseignements avec les objectifs d'enseignements est disponible en Annexe 1.

Organisation des enseignements. Les volumes sont compris hors stage (HS).

Semestre/ UE	Biomédicale	Synthèse clinique avancée	Prévention et anticipation	Application thérapeutiques avancés	Pré-professionnalisation	Libre
<b>S1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oncologie (1/2)</li> <li>- Médecine orale</li> <li>- Gestes urgences générales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédiatrie (1/2)</li> <li>- Chirurgie orale</li> <li>- Douleur</li> <li>- Endodontie</li> <li>- Techniques d'adhésion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais</li> <li>- Lecture critique d'article</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prothèse amovible complète</li> <li>- Parodontologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déontologie</li> <li>- Estime de soi et satisfaction professionnelle</li> </ul>	
<b>S2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immunologie</li> <li>- Gestes urgences générales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biomatériaux</li> <li>- Occlusodontie</li> <li>- Orthodontie</li> <li>- Endodontie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais</li> <li>- Lecture critique d'article</li> <li>- Prévention appliquée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parodontologie</li> <li>- Pédiatrie</li> <li>- Chirurgie orale</li> <li>- Dysfonctions de l'appareil manducateur</li> <li>- Prothèse implanta portée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation CSCT</li> <li>- Estime de soi et satisfaction professionnelle</li> </ul>	
<b>A 1</b>	50 heures	100 heures	52 heures	60 heures	46 heures	
<b>S3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anato-pathologie</li> <li>- Infections liées aux soins</li> <li>- Oxyologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédiatrie (2/2)</li> <li>- Chirurgie orale</li> <li>- Orthodontie</li> <li>- Sédation</li> <li>- Douleur</li> <li>- Endodontie</li> <li>- Traumatologie</li> <li>- Patients à besoins spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais</li> <li>- Lecture critique d'article</li> <li>- Prévention appliquée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parodontologie</li> <li>- Pédiatrie</li> <li>- Chirurgie orale</li> <li>- Prothèse implanta portée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déontologie</li> <li>- Recherche</li> <li>- Préparation CSCT</li> <li>- Empathie et satisfaction professionnelle</li> </ul>	
<b>S4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oncologie (2/2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantologie</li> <li>- Traumatologie</li> <li>- Douleur</li> <li>- Patients à besoins spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éthique</li> <li>- Lecture critique d'article</li> <li>- Prévention appliquée</li> <li>- Économie de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parodontologie</li> <li>- Pédiatrie</li> <li>- Chirurgie orale</li> <li>- Prothèse maxillo-faciale</li> <li>- Orthodontie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médico-légal</li> <li>- Radioprotection</li> <li>- Empathie et satisfaction professionnelle</li> </ul>	
<b>A 2</b>	32 heures	85 heures	98 heures	75 heures	75 heures	

## IX.2. Spécificités des enseignements

Les détails des enseignements et de leur adéquation au Bulletin officiel et au travail amorcé de la CNECO est en Annexe 1.

### - Mutualisation des enseignements :

Il existe une mutualisation avec les départements de médecine et de pharmacie d'une partie des enseignements relatifs à la médecine générale, la biologie et la pharmacie. Beaucoup de ces enseignements ont été délivré au premier cycle de formation.

En DFASO, il persistera des enseignements mutualisés en oncologie, en chirurgie-ORALE et concernant la sémiologie de certaines pathologies générales présentant des co-facteurs de risque avec les pathologies ORALES.

En DFASO, les UE libres et de parcours recherche seront mutualisées également.

### - Stages :

Ce second cycle implique les premiers semestres de l'externat en odontologie et ainsi 2,5 jours hebdomadaires en stage clinique hospitalier au sein d'un service d'odontologie.

Ces stages ont des objectifs qualitatifs et quantitatifs progressifs par semestre en rapport direct avec les compétences acquises lors des enseignements facultaires.

Ces stages se dérouleront exclusivement au sein du service hospitalier d'odontologie du Dr Moizan au CHU de Saint Julien entre 2024 et 2026 puis, à partir de son ouverture, exclusivement au sein du service hospitalier transitoire O+.

## **X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)**

Les étudiants sortant de LASS se voient proposer des enregistrements d'enseignements de PASS s'ils ressentent le besoin d'une remise à niveau ponctuelle.

Les étudiants du département d'odontologie sont actuellement en promotions très petites et le suivi de leur apprentissage est très rapproché. Tous les étudiants ont été reçus en entretien individuel en début de cursus et à nouveau pour les étudiants se présentant aux rattrapages pour la première promotion.

Nous avons la possibilité pour le moment de facilement identifier leurs lacunes et de renforcer les enseignements ou l'encadrement qui peuvent aider les étudiants à s'améliorer. Ces actions seront pérennisées en fonction de leurs résultats et si nous observons les mêmes difficultés dans les promotions à venir. Il s'agit par exemples de :

- Mise en place de séance de travaux pratiques pour les étudiants en retard sur l'acquisition des compétences associées par rapport au reste du groupe
- Mise en place d'ouverture de salle de TP bimensuelles
- Mise en place d'un module de « première consultation » après avoir observé que les étudiants avaient des difficultés à appliquer leurs connaissances théoriques dans un contexte clinique et global. Ce module est constitué de rappels propédeutiques, de branching scénarios et d'une co-construction de fiche d'observation clinique à partir des scénarios étudiés précédemment et l'analyse de 5 fiches d'observations cliniques existantes. Ce travail est évalué entre pairs et amélioré collectivement en enseignement dirigé.

Ce cursus a été construit dans l'objectif de rendre les étudiants acteurs de leur formation. Plusieurs enseignements ont été développés spécifiquement pour stimuler leur esprit critique et l'acquisition d'un comportement équilibré et responsable. C'est le cas notamment des enseignements des compétences non techniques (interactions efficaces, gestion du stress, empathie, management, satisfaction professionnelle) mais aussi d'initiation à la recherche d'information scientifique. C'est aussi le cas de séances d'enseignements de classe inversée qui ont été introduits dans les modules initiaux. La volonté est à la fois d'amener les étudiants à construire une posture de professionnel de santé raisonnable et raisonnée mais aussi d'améliorer leur capacité à à vivre et adhérer à leur étude, collectivement.

Ces points sont développés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles.

## XI - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Chaque semestre de formation est évalué en début du semestre précédent afin de préparer les implémentations en amont.

Dans le cadre d'une démarche qualité et d'amélioration continue, l'évaluation des enseignements repose une évaluation formelle des enseignements auprès des étudiants, sur la réussite aux examens, sur les relevés d'utilisation de la plateforme d'enseignements en ligne et sur les retours informels des étudiants. La pratique du Feedback auprès des étudiants fonctionne déjà en routine et est doublé par des entretiens individuels annuels.

Ces critères sont étudiés lors des conseils de perfectionnement après les jurys de validation.

Il y a également deux propositions formalisées pour inciter les enseignants à (1) l'auto-évaluation et (2) la réflexivité des pratiques.

Le bien être étudiant est évalué en fin d'hiver à travers un question DREEM première partie.

## XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Les partenariats mis en place sont les suivants :

- CHU de Rouen – Medical Training Center : projet de création d'un cabinet dentaire école
- CHU de Rouen – Service d'odontologie (Dr Moizan) : stages d'observation puis stages cliniques des externes en odontologie
- GHH (Le Havre) : service d'odontologie du Dr Bemer : stages d'observation puis stages cliniques des externes en odontologie
- CHES (Evreux) : service d'odontologie du Dr Fontanille : stages d'observation puis stages cliniques des externes en odontologie
- Université Paris Cité – UFR d'odontologie : convention de partenariat pédagogique
- INSERM – CESP Unité 1018 : convention de développement du projet de recherche 100TDENTS financé par l'ANR et dirigé par le Dr Bas

Ces partenariats seront amenés à évoluer en fonction des besoins liés au développement du département.

## XIII - AVIS DES INSTANCES

- Conseil de gestion UFR Santé Rouen : 17.01.2024
- CFVU : 26.01.2024

# Annexe 1 : Maquette des enseignements



## Réponse aux attendus ministériels au sein de la maquette de formation des études d'odontologie - Université de Rouen Normandie)

**Responsable pédagogique et directrice du département** : Dr Anne-Charlotte Bas

**Conception** : Chloé Lesaulnier

**Comité pédagogique** : Anne-Sophie Calvo, Isabelle Fontanille, Romain Jacq, Renata Kozyraki, Imane Maniani, Héloïse Marche, Benjamin Sommaire

*Ce document est un support de travail permettant la communication des items présentés dans le **Bulletin Officiel n°17 du 28 avril 2011**. Il permet également aux enseignants et intervenants pédagogiques de se situer et de visualiser les attentes ministérielles.*

Le B.O. régissant les études d'odontologie en France s'organise autour de **six thèmes** :

- Communiquer
- Diagnostic, thérapeutique, et coordination de soins adaptés
- Assurer les soins d'urgence
- Formation à la recherche
- Appréhension du domaine et des objectifs de santé publique
- Application des règles juridiques, déontologiques et éthiques

Le plan de formation des études d'odontologie de l'Université de Rouen présente **quatre compétences**, répondant aux thématiques présentées dans le B.O. :

- Acquérir les soft skills nécessaires en tant que **professionnel de santé**
- Etablir un diagnostic, programmation et soins (DPS)
- Appréhender les enjeux de **santé publique, de droit, de déontologie et d'éthique**
- Formation à la recherche

Chaque Unité d'Enseignement (UE) participe à la validation de ces compétences. **Chaque compétence est alors travaillée tout au long de la formation.**

Pas plus de 180h/semestre !			
S1	S2	S3	S4
127	166	178	131

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-24**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Dossier d'expertise de la Bibliothèque Universitaire de Mont-Saint-Aignan**

- Vu le dossier d'expertise en annexe

*Approbation du dossier d'expertise de la Bibliothèque Universitaire de Mont-Saint-Aignan*

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise de la Bibliothèque Universitaire de Mont-Saint-Aignan**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## Construction d'une nouvelle Bibliothèque – Learning Center sur le campus de Mont-Saint-Aignan

### Dossier d'expertise - Labellisation



# Sommaire

---

## 1. Contextes, objectifs et projet retenu

### 1.1. Contexte de l'opération

- a) Contexte réglementaire, le cas échéant
- b) Stratégies de l'État
- c) Stratégies locales : politique de site
- d) Stratégie du porteur de projet

### 1.2. Présentation générale de l'opération

### 1.3. Objectifs de l'opération

- a) Objectifs fonctionnels
- b) Objectifs architecturaux
- c) Objectifs énergétiques et environnementaux
- d) Objectifs exploitation maintenance

### 1.4. Données juridiques

## 2. Situation actuelle

### 2.1. Panorama de l'existant

### 2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

### 2.3. État des lieux de la performance énergétique

### 2.4. La situation future du site sans projet (« option de référence »)

## 3. Présentation des différents scénarios étudiés

### 3.1. Les différents scénarios non retenus

### 3.2. Le scénario privilégié

- a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire
- b) Dimensionnement du projet
- c) Performances techniques spécifiques
- d) Traitement des réseaux & branchements

### 3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

### 3.4. Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

- a) Choix du mode de réalisation et de la procédure
- b) Analyse des risques

### 3.5. Coûts et soutenabilité du projet

- a) Coûts du projet
- b) Financement du projet
- c) Déclaration de soutenabilité

### 3.6. Organisation de la conduite de projet

- a) Modalités de la conduite de projet
- b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage / du partenariat public-privé
- c) Principes d'organisation
- d) Prestations en régie
- e) Prestations externalisées

### 3.7. Planning prévisionnel de l'opération

#### **Annexes :**

Annexe 1.1 – Budget Global de l'opération

Annexe 1.2 – Circuit du document

Annexe 1.3 – Les 15 critères de la PIE

Annexe 2.1 – Fiche bâtiment BU Sciences

Annexe 2.2 – Fiche bâtiment BU Lettres

Annexe 3.1 – Fiche OAD BU Sciences

Annexe 3.2 – Fiche OAD BU Lettres

## 1. Contextes, objectifs et projet retenu

### Préambule

Les deux bibliothèques universitaires du campus historique de Mont-Saint-Aignan (plus de 13 000 étudiants), datent de 1962 et 1967. Elles sont extrêmement vétustes techniquement, énergétiquement et réglementairement (structure métallique, défaut d'accessibilité...).

Malgré les nombreux et importants travaux d'amélioration du niveau de sécurité réalisés depuis 2001, la « BU Sciences » et la « BU Lettres » (photos ci-dessous), sont sous un avis défavorable lourd de la commission de sécurité depuis 1997. Par ailleurs, elles ne répondent plus fonctionnellement aux nouveaux usages en matière de documentation et de pédagogie. En raison de contraintes techniques et réglementaires, il est impossible d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, même élémentaires, pour répondre à l'évolution des besoins.

La BU Sciences est désaffectée depuis 2019. Toutes les activités sont désormais concentrées dans la seule BU Lettres, dans des conditions de fonctionnement et d'accueil dégradées.

**BU Sciences n°19 (2800m<sup>2</sup>)**



**BU Lettres n°9 (5000m<sup>2</sup>)**



Le projet proposé est de construire une bibliothèque unique, moderne, fonctionnelle, objet du présent dossier d'expertise.

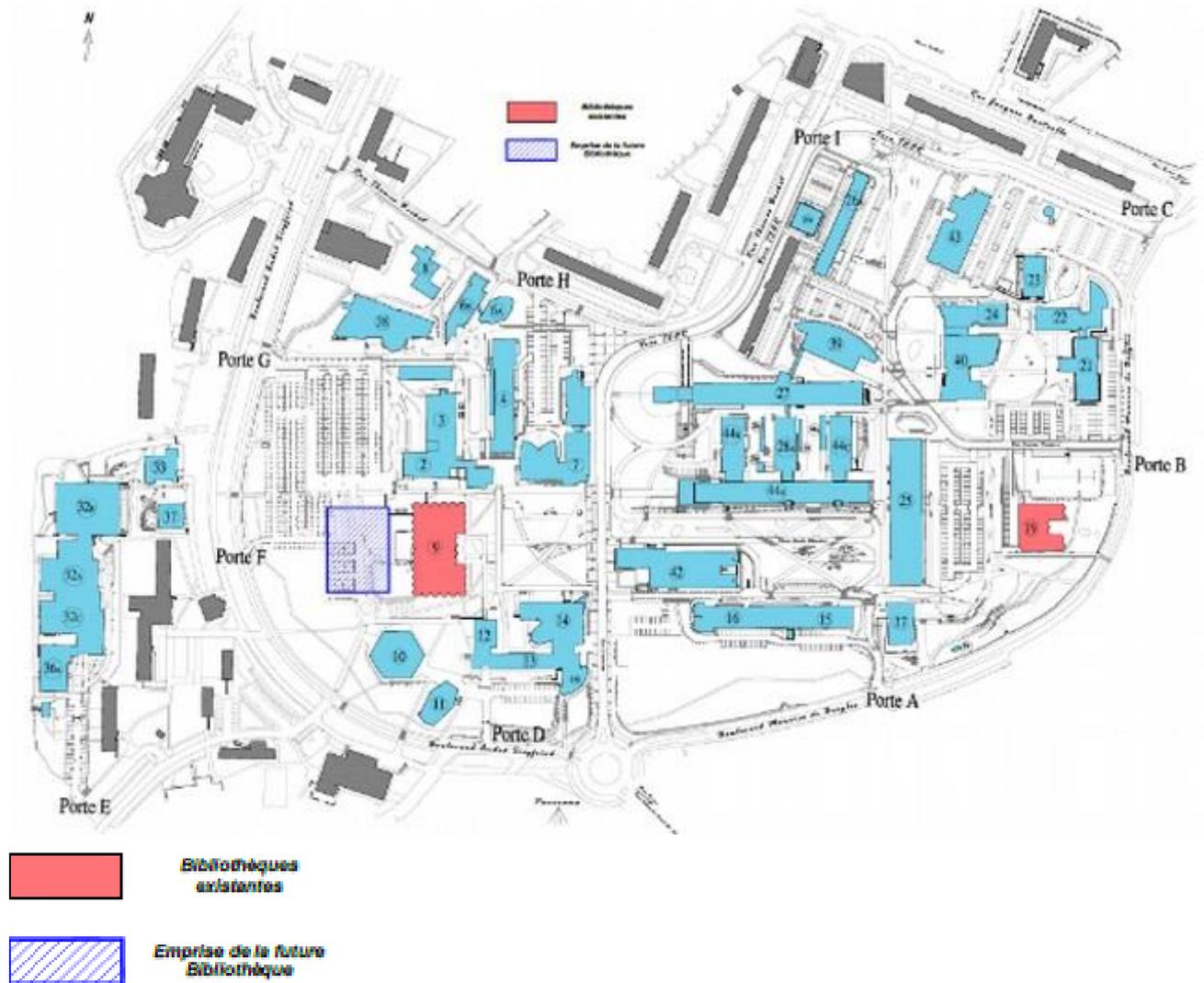
A l'issue de cette construction, les deux immeubles vétustes seront déconstruits, dans le cadre d'une autre opération/financement.

Cette nouvelle bibliothèque, point nodal de connexion du campus représente l'évolution de la conception de bibliothèque universitaire : ce ne sont plus les ressources qui constituent le cœur de l'offre mais les réponses aux besoins des usagers. Ainsi, cette dernière se verra doter de plusieurs missions essentielles qui en feront le cœur de la communauté universitaire, ouvert sur la cité :

- un centre de ressources documentaires ouvert aux étudiants et aux citoyens du territoire ;
- un lieu de travail et de partage, pour les étudiants, les membres de la communauté universitaire et ouvert sur la société civile et l'entreprise.
- un lieu d'échange, pour les chercheurs proposant des possibilités de collaboration à distance (dans le cadre notamment de nos partenariats et dans une perspective internationale) ;

La réalisation de ce projet stratégique doit permettre également de répondre aux transformations profondes que connaît aujourd'hui l'enseignement supérieur : massification, changement de motivations et d'attentes de la part d'un public de plus en plus hétérogène, développement des ressources numériques.

## Plan de situation du campus de Mont-Saint-Aignan :



### 1.1. Contexte de l'opération

#### a) Contexte réglementaire, le cas échéant

Sur un plan réglementaire, les deux bibliothèques cumulent de nombreux dysfonctionnements :

- Avis défavorables des commissions de sécurité, liés notamment au défaut de stabilité au feu de la structure métallique
- Défauts d'accessibilité notamment PMR pour la BU Sciences
- Aucune performance énergétique particulière, ce qui ne permet pas d'atteindre, à l'échelle de ces immeubles, les objectifs du décret tertiaire (DEET) à l'horizon 2030.
- ...

#### b) Stratégies de l'État

En raison de l'état de dégradation et de sécurité des bâtiments actuels, de sa taille et de son caractère

structurant, ce projet constitue la priorité du SPSI 2018-2022 (pages 57 à 59). Le prochain SPSI (2024-2028) est en cours d'élaboration et sera finalisé au printemps 2024.

Du fait du retard pris lors des négociations relatives au montage financier du CPER, cette opération n'a pas pu être lancée opérationnellement plus tôt. Les études de programmation ont été engagées fin 2019, dans la perspective de la finalisation du plan de financement en 2020.

Cette opération est la réponse nécessaire aux dysfonctionnements techniques, fonctionnels, réglementaires et énergétiques des bâtiments actuels.

Le projet est calibré par rapport au budget alloué. Il répond de manière rationnelle et optimisée aux besoins (cf. 3.2.b), y compris pour ce qui concerne les locaux administratifs.

### c) Stratégies locales : politique de site

Cette nouvelle bibliothèque - Learning center constitue un projet phare pour l'Université de Rouen-Normandie. Il l'est également pour les différentes collectivités locales (Région, Métropole...) qui l'accompagnent et qui ont fortement soutenu le projet dès son démarrage, y compris dans le cadre de son financement. Lieu d'étude et de convivialité, le Learning Center propose une offre d'accompagnement, de ressources et de services autour de l'acquisition de compétences transversales, nécessaires à tous les étudiants toutes filières confondues : la maîtrise de l'information et de la documentation, le numérique ...

Son offre de services et de ressources s'articule autour d'un accueil de qualité tourné vers l'utilisateur (étudiants, enseignants, chercheurs, citoyens, ...) grâce aux espaces variés et aux équipements numériques adaptés. Il constitue de ce fait un projet structurant pour l'Université et ses partenaires (Métropole, Région, Ville...).

### d) Stratégie du porteur de projet

L'université de Rouen Normandie entend fédérer un large nombre d'acteurs, issus du monde académique, économique ou industriel, afin de créer un écosystème propice à **l'internationalisation de ses formations et de sa recherche, au sein de campus thématiques soutenables et inscrits dans une démarche de responsabilité sociétale.**

Cette stratégie permettra de constituer à l'échelle normande un maillage territorial original, composé d'un réseau de campus thématiques étroitement interconnectés, offrant une plus grande lisibilité aux futurs étudiants et aux partenaires. Dans un contexte de forte pression démographique (22% d'augmentation des effectifs étudiants sur la durée du contrat précédent), l'URN se positionne dans une perspective d'innovation et de transformation pédagogiques, d'actions en faveur de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle, d'internationalisation et d'intégration d'une politique scientifique à l'échelle régionale. L'établissement s'engage également à soutenir le rapprochement de ses équipes recherche avec les partenaires normands tout en préservant ses spécificités.

La mise en œuvre d'un service à l'étudiant de qualité est au cœur des préoccupations de l'Université et de l'ensemble de ses équipes pédagogiques, administratives et techniques qui œuvrent pour mener à bien cette ambition. Évolution des maquettes d'enseignement, de l'accréditation, mise en place d'un accompagnement actif et proche de l'étudiant, création de commissions universitaires en lien avec la réussite des étudiants : autant de moyens déployés pour **accompagner au mieux les étudiants, favoriser leur réussite et faire de l'Université un lieu où il fait bon étudier.**

Ce projet de nouvelle bibliothèque répond en tous points à l'ensemble de cette stratégie. Son offre de services et de ressources s'articule autour d'un accueil de qualité tourné vers l'utilisateur grâce aux espaces variés et aux équipements numériques adaptés. Il répond également à un objectif de rationalisation des m2 (optimisation du patrimoine). Il constituera de fait et à terme un patrimoine moderne, attractif et surtout fonctionnel (en plus d'être un bâtiment démonstrateur au niveau énergétique).

Ce projet permettra aussi de regrouper, à terme, l'ensemble des centres de documentation présents sur le campus de Mont Saint Aignan.

## 1.2. Présentation générale de l'opération

- Localisation  
Campus de Mont-Saint-Aignan
- Contexte - Objectifs recherchés – Enjeux :  
Les deux bibliothèques actuelles du campus de Mont-Saint-Aignan sont très vétustes, techniquement, fonctionnement et réglementairement. Elles sont sous avis défavorables lourds de la part de la commission de sécurité, en raison notamment d'un défaut de stabilité au feu (structures métalliques).  
Par ailleurs, elles ne sont plus du tout adaptées aux nouveaux usages. La restructuration de tout ou partie de ces deux immeubles n'est pas viable (cf. § 3.1).  
L'objectif est de construire une nouvelle et unique bibliothèque universitaire, moderne, rationnelle, adaptée aux nouveaux usages.
- Contexte foncier – Urbanisme et servitudes, capacité des terrains  
Inscription dans le paysage urbain et le territoire (accès transport, etc) :  
Le nouveau bâtiment sera construit au cœur campus de Mont-Saint-Aignan sans problème particulier en termes d'urbanisme et de capacité foncière.  
Son implantation s'inscrit dans le cadre du plan d'aménagement urbain et paysager du campus. Il se situera à proximité des stations de transport en commun.
- administrations de tutelle consultées :  
Rectorat et RRPIE
- expression des besoins réalisée en bonne et due forme pour la recherche d'une implantation le cas échéant ; (L)  
Sans objet
- description : démolition – reconstruction – réhabilitation lourde – construction neuve – prise à bail – réaménagement, etc. :  
Il s'agit d'une construction neuve qui ne nécessite pas de déconstruction préalable.  
A l'issue de cette construction, les deux bâtiments actuels, seront déconstruits et les terrains d'assiette de ces deux immeubles feront l'objet d'un aménagement urbain et paysager qui s'inscrira dans le plan d'aménagement du campus. Cette phase n'est pas intégrée au présent dossier d'expertise.
- services concernés ou impactés par le projet :  
Le Service Commun de Documentation (SCD) de l'université de Rouen-Normandie  
Les Presses Universitaires Rouen le Havre (PURH)  
Le CROUS (cafétéria)
- échéance de l'opération envisagée / prévue :  
Mise en service de l'ouvrage prévue à l'automne 2028

## 1.3. Objectifs de l'opération

### a) Objectifs fonctionnels

Les objectifs principaux de cette nouvelle bibliothèque sont :

- Un bâtiment connecté et équipé des nouvelles technologies (WIFI, Vidéo projection, visioconférences, consultation de documents sous formats numériques...);
- La mise à disposition de 30 salles de travail de groupe de capacités diverses (de 2 à 8 personnes) ;
- La présence de salles de réunion / formation modulables permettant la mise en œuvre des nouvelles pratiques pédagogiques ;
- Des espaces de consultation permettant, par leur agencement, le travail individuel aussi bien que le travail en petits groupes autonomes ou encadrés ;
- Une ouverture à un large public (étudiants, enseignants, chercheurs, personnel, habitants de la ville ...);
- Des horaires d'ouverture élargis (8h00 – 19h00) avec accès étendus à certaines salles de travail de groupe jusqu'à 22h00 ;
- L'intégration d'une cafétéria qui sera gérée par le CROUS permettant de créer un véritable lieu de vie au sein du bâtiment et du campus.

### b) Objectifs architecturaux

La « démarche architecturale » reposera sur les principes suivants :

- Une implantation idéale :
  - au cœur du campus, ce qui permet une grande proximité avec l'ensemble des UFR présents (Sciences, Lettres, STAPS, SHS) et de l'IUT;
  - à proximité de la station TEOR et du boulevard Siegfried, ce qui offre une forte visibilité et un accès facilité à tous les usagers potentiels externes au campus.
- Une architecture sobre et rationnelle au service de la qualité d'usage et de la durabilité de l'ouvrage ;
- Une organisation fonctionnelle permettant une flexibilité d'usage en fonction des besoins (ouverture partielle des espaces au public selon la période) et une adaptabilité aux évolutions des usages à long terme.

### c) Objectifs énergétiques et environnementaux

**La démarche globale de maîtrise des énergies et de préservation de l'environnement engagée à l'université depuis 2004.**

Depuis 2004, l'Université de Rouen-Normandie a engagé une démarche globale et structurée de maîtrise des consommations énergétique et plus globalement de développement durable.

Cette démarche comprend 4 axes :

- Axe 1 : Mettre en place un management de l'énergie
- Axe 2 : Améliorer la performance environnementale du parc immobilier
- Axe 3 : Optimiser les contrats d'exploitation et de fourniture d'énergies
- Axe 4 : Sensibiliser et former les utilisateurs et les gestionnaires

Quelques exemples de réalisations :

- Axe 1 : Mettre en place un management de l'énergie
  - La création d'un service Maintenance Technique et Énergies à la Direction des Ressources Immobilières de l'université (DRI) dès 2006. Un économiste de flux est en poste depuis 2020 ;
  - Un audit énergétique sur l'ensemble du patrimoine en partenariat avec l'ADEME dès 2006 ;
  - La mise en place d'un plan de comptage (2024) comprenant le déploiement de compteurs télé-relevables (Électricité – Chaleur - Eau) raccordés à un logiciel de supervision, permettant un suivi détaillé et en temps réel des consommations en fluides, à l'échelle de chaque bâtiment ;
  - ...

- Axe 2 : Améliorer la performance environnementale du parc immobilier
  - L'optimisation des surfaces (cessions, déconstructions...);
  - Un référentiel interne de spécifications techniques et architecturales joint à chaque programme.
    - Priorité :
      - Durabilité des ouvrages
      - Facilitation de la maintenance
      - Maîtrise des consommations énergétique
  - Des réhabilitations performantes réalisées depuis 2008 selon les principes de ce référentiel (le projet Bâtiment B4 – Michel Serres a obtenu le label PREBAT de l'ADEME);
  - L'intégration de ces principes dans tous les projets de maintenance ou d'aménagement;
  - La création d'un Dossier d'Utilisation et d'Exploitation Maintenance (**DUEM**) pour chaque projet de restructuration significatif.
  - ...
  
- Axe 3 : Optimiser les contrats d'exploitation et de fourniture d'énergies
  - La mise en place de marché de chauffage à intéressement a permis de diminuer les consommations de 20% (2007);
  - Le raccordement de nombreux sites à des réseaux de chaleur urbains Biomasse ;  
En 2025, la part du gaz ne devrait plus représenter que 10% des consommations de chauffage (32% en 2019);
  - L'optimisation des puissances souscrites auprès des concessionnaires;
  - L'achat d'électricité et de gaz au sein d'une centrale d'achat (UGAP).
  
- Axe 4 : Sensibiliser et former les utilisateurs et les gestionnaires
  - Semaine de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie en partenariat avec l'ADEME;
  - Dispositif de recherche/action sur la communication engageante en matière d'économie d'énergie à destination des personnels de l'université (laboratoire CRFDP + Agence SIRCOME. Co-financement ADEME);
  - Formation de la totalité des étudiants de première année aux enjeux énergétiques et climatiques (intégration d'un module de 10h dans l'ensemble des maquettes de formation);
  - Intégration d'une journée de formation sur les enjeux énergétiques et climatiques dans le plan de formation des personnels;
  - Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) depuis 2012;
  - Réalisation du BEGES des unités de recherche depuis 2020 (12 BEGES réalisés sur 37 en 2023).

### **L'institut des transitions :**

L'Université de Rouen Normandie est engagée dans une démarche de développement durable depuis plus de 15 ans. Cette démarche a été initiée sous l'angle de la maîtrise des consommations d'énergie en 2004 puis s'est étendue à d'autres thématiques à partir de 2011.

Depuis 2022 un institut des transitions (**Institut T.URN**) a été créé afin d'intégrer les enjeux de transition socio-écologique dans les missions de recherche et de formation de l'établissement ainsi que dans l'ensemble de ses activités (gestion des déchets, déploiement d'une mobilité locale et internationale bas carbone, protection et valorisation de la biodiversité, mise en place d'une politique de numérique responsable, etc). Cet institut travaille en transversalité avec l'ensemble des directions, services, composantes et unité de recherche de l'université de Rouen Normandie.

La démarche de transition socio-écologique s'articule autour de 6 grands ambitions :

**Ambition n° 1** : Une université responsable qui s'inscrit dans une démarche DD&RS structurée et intégrée

**Ambition n° 2** : Une université qui sensibilise et forme les citoyens et acteurs aux enjeux de transitions (FI, FTLV), en s'appuyant sur une pédagogie innovante

**Ambition n° 3** : Une université qui s'engage dans une recherche transdisciplinaire pour répondre aux enjeux de société et de développement durable des territoires

**Ambition n° 4** : Une université qui s'engage dans la diminution de ses impacts sur l'environnement

**Ambition n° 5** : Une université qui améliore les conditions de vie au travail sur les campus

**Ambition n° 6** : Une université qui s'implique avec ses partenaires pour un territoire d'innovations durables

La réalisation de ce projet sera l'occasion de renforcer les collaborations déjà amorcées entre le service commun de documentation et l'institut T.URN. Au-delà des aspects de constitution des fonds documentaires relatifs aux enjeux de transition, un travail sera mené pour que la future bibliothèque constitue un élément structurant du futur centre de ressources pédagogiques sur les transitions à destination des enseignants-chercheurs.

Ce centre de ressource pédagogique fait partie intégrante du projet « TRANSITION » dont l'Université de Rouen est lauréate dans le cadre de l'appel à projet France 2030 « Excellence sous toute ses formes ». Ce projet, qui se déroulera sur les 8 prochaines années, permettra à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs de disposer des ressources nécessaires pour les accompagner dans la transformation de leurs enseignements afin que ceux-ci intègrent pleinement les enjeux de transition socio-écologique.

### **Les objectifs spécifiques pour ce projet de bibliothèque**

Un AMO Énergies-Environnement expérimenté a été engagé. Il accompagnera le projet de la phase programmation jusqu'à la mise en exploitation du bâtiment.

Une nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020) est en vigueur.

Elle vise 3 objectifs principaux :

- Énergie : Bâtiment moins consommateur avec des énergies moins carbonées ;
- Carbone : Des constructions bas carbone (matériaux, principes constructifs...);
- Confort d'été.

Toutefois, à la date de rédaction de ce dossier d'expertise, il n'existe pas encore de spécifications particulières pour les bâtiments de type bibliothèque. Seule la RT2012 est applicable.

Sur le volet carbone, un mode constructif et un choix de matériaux et équipements favorisant un bilan Carbone de niveau **C2** du label Énergie-Carbone sera exigée dans le programme.

Pour concrétiser les engagements de l'université en termes d'objectifs énergétiques et environnementaux, le projet s'inscrit dans la démarche PASSIVHAUS et s'appuiera également sur le profil environnemental du projet, selon la démarche HQE.

## La Certification PASSIVHAUS

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une **certification PASSIVHAUS** (niveau classique).

Pour cela, les concepteurs et les entreprises devront respecter les exigences du label Passivhaus.

Le projet sera certifié selon ce label :

- Un **besoin de chauffage inférieur à 15 kWh** d'énergie utile par m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique et par an
- Une **consommation totale en énergie primaire** (tous usages, électroménager inclus) **inférieure à 120 kWh** par m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique par an
- Une **perméabilité à l'air de l'enveloppe mesurée sous 50 Pascals** de différence de pression **inférieure ou égale à 0,6 par heure**
- Une **fréquence de surchauffe intérieure (> à 25°C) inférieure à 10 %** des heures de l'année.

Même si ce n'est pas tout à fait comparable, ce niveau d'exigence équivaut à une performance RT2012 d'environ -40 à -50%. C'est globalement le niveau de performance qui sera exigé par la réglementation environnementale à la fin de la décennie.

Toutes les études type RE2020 (Études thermiques et ACV) seront exigées dans le CCAP de maîtrise d'œuvre.

## Autres éléments en lien avec la performance environnementale de la future construction :

Il sera demandé aux concepteurs d'avoir recours à une part de matériaux biosourcés (Niveau label Bâtiment Biosourcé de niveau 2 : 24 kg/m<sup>2</sup> SdP). Par ailleurs, le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur biomasse de Mont-Saint-Aignan.

L'intégration dans le projet d'une production d'énergie renouvelable via des panneaux photovoltaïques sera mise en œuvre, selon la réglementation en vigueur.

Une attention particulière sera portée à la bonne gestion de l'eau potable. Il est prévu la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires.

## Le profil environnemental du projet, selon la démarche HQE sera le suivant :

TP														
P														
B														
Cibles	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14

### **Cibles d'écoconstruction**

- C1. Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat
- C2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- C3. Chantier à faibles nuisances

### **Cibles d'éco-gestion**

- C4. Gestion de l'énergie
- C5. Gestion de l'eau
- C6. Gestion des déchets d'activités
- C7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

### **Cibles de Confort**

- C8. Confort hygrothermique
- C9. Confort acoustique
- C10. Confort visuel
- C11. Confort olfactif

### **Cibles de Santé**

- C12. Qualité sanitaire des espaces
- C13. Qualité sanitaire de l'air
- C14. Qualité sanitaire de l'eau

### **d) Objectifs exploitation maintenance**

En tant que maître d'ouvrage-exploitant, la prise en compte de l'exploitation maintenance (PCEM) a une place centrale dans la démarche globale présentée au 1.3.c qui se traduit notamment par :

- Le référentiel technique interne (Durabilité et facilitation de la maintenance)
- Le **DUEM**
- La mission de suivi d'exploitation (MOCI – Commissionnement)
- Le Logiciel de supervision énergétique

Le projet de bibliothèque s'intégrera pleinement dans cette démarche en coût global.

En raison des spécificités fonctionnelles d'une bibliothèque, les points suivants sont particulièrement prégnants :

- Confort thermique (grands volumes, confort d'été en lien avec le changement climatique...)
- Confort acoustique en lien avec l'activité particulière d'une bibliothèque

Ils feront l'objet de prescriptions dans le programme, mais aussi d'un suivi particulier tout au long des études et des travaux, jusqu'au suivi de la mise en exploitation de l'immeuble, deux ans après la réception.

#### Le suivi de la mise en exploitation

Une mission complémentaire aux missions de base réglementaires (**MOCI**) sera confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cette assistance apportée au Maître de l'Ouvrage à la Mise en service du bâtiment et à l'Optimisation de la Conduite des Installations techniques, a pour objet :

- de permettre aux utilisateurs et aux exploitants de s'approprier le bâtiment et d'en comprendre les spécificités ;
- de vérifier que les modalités d'utilisation et d'exploitation du bâtiment correspondent à ses particularités spatiales et techniques ;
- de vérifier l'adéquation des niveaux de performance atteints en phase exploitation avec les niveaux visés lors des phases études et réalisation.

Cette mission correspond à une démarche de **Commissionnement**.

#### Documenter l'Exploitation-Maintenance

A l'image de tous les projets immobiliers significatifs réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'université depuis 2009, un **Dossier d'Utilisation et d'Exploitation Maintenance (DUEM)** sera demandé au Maître d'œuvre.

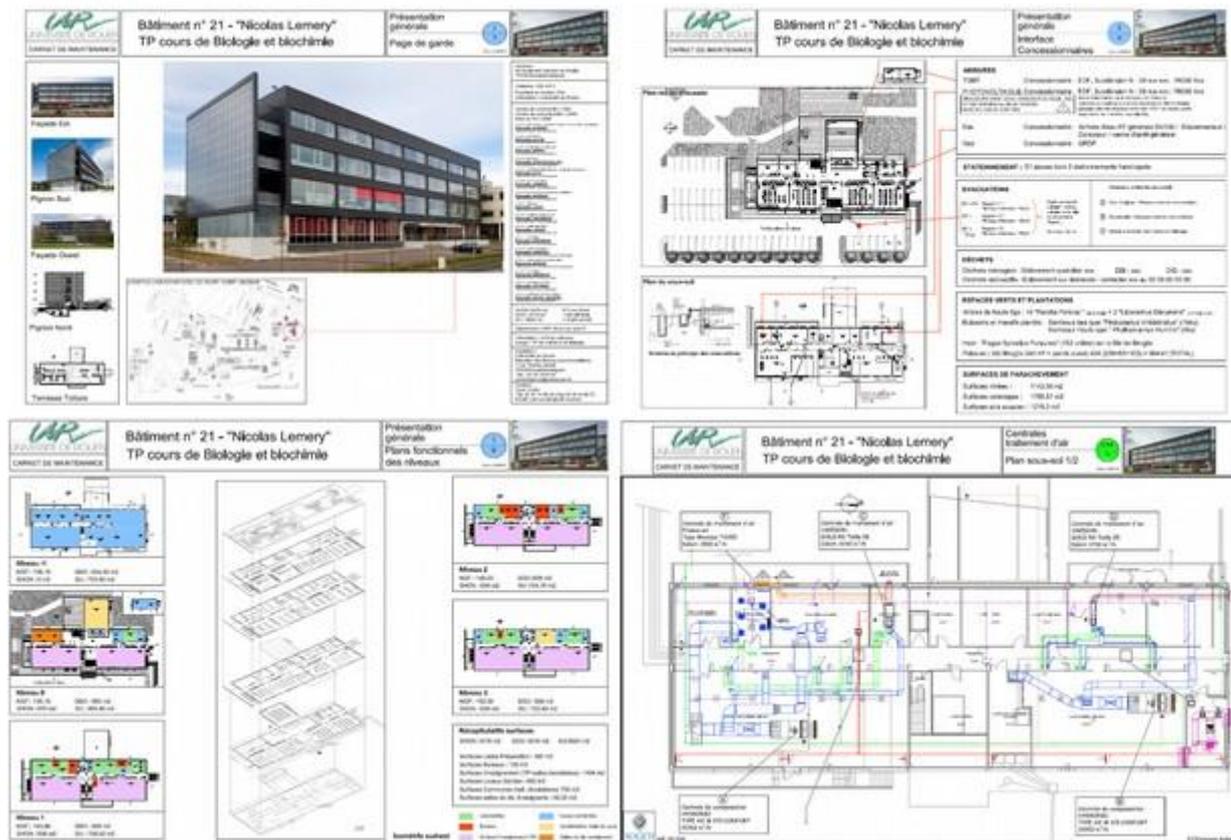
L'objectif de ce document est de décrire la composition et le fonctionnement du bâtiment, sous une forme claire, lisible et synthétique à l'attention des techniciens (internes ou externes) en charge du bâtiment :

- La genèse du projet et ses intervenants ;
- La configuration et le fonctionnement du bâtiment ;
- L'organisation fonctionnelle ;
- La décomposition technique (par composants) ;
- Les thématiques transversales (incendie, énergies, accessibilité...).

Ceci sous la forme :

- d'explications ;
- d'illustrations : plans, schémas, photos ;
- de données (tableaux, fiches, quantités...).

Exemples relatifs au projet Lemery de 2009 :



### 1.4. Données juridiques

Le foncier est la propriété de l'État, affecté à l'Université de Rouen-Normandie dans le cadre d'une convention d'utilisation.

Le bâtiment sera la propriété de l'État. Il fera l'objet d'une mise à disposition dans le cadre d'une convention d'utilisation entre l'État et l'université de Rouen-Normandie.

## 2. Situation actuelle

### 2.1. Panorama de l'existant

#### Les deux bibliothèques du campus de Mont-Saint-Aignan :

Les activités actuelles de documentation qui seront transférées dans le nouvel immeuble, proviennent essentiellement des deux bibliothèques (Sciences et Lettres) construites dans les années 60.

La BU Sciences est désaffectée depuis 2019 et toutes les activités sont désormais concentrées dans la BU Lettres, ce qui n'est pas sans poser des soucis de fonctionnement (espaces insuffisants...)

#### Places assises :

Places BU Sciences :	340
Places BU Lettres :	416
Total initial :	716

#### État des surfaces initiales :

<b>Etat des surfaces utiles</b>	<b>Surfaces BU Sciences</b>	<b>Surfaces BU Lettres</b>
Accueil	62	171
Salles de lecture y/c local photocopie	1 753	1 913
Sanitaires	27	119
Magasin	146	2 022
Bureaux SCD	177	247
Convivialité	14	23
Salle de réunion	39	31
Atelier reliure	33	23
Divers administration-stockage-courier-reprographie	27	89
Logement	128	0
<b>Total</b>	<b>2 406</b>	<b>4 637</b>

Surfaces utiles administration BU Lettres : 412 m<sup>2</sup>

Nombre d'agents : 23

Ratio : 17,9 m<sup>2</sup> SU / agent

Il convient de noter qu'une partie des locaux ne sont pas strictement réservés à des activités administratives (atelier reliure)

#### Autres locaux concernés par le redéploiement :

Deux services vont rejoindre le nouvel immeuble :

#### La direction du Service Commun de Documentation (SCD) : Bâtiment Blondel

Dans le cadre du regroupement des activités de la BU Sciences dans la BU Lettres, il a été nécessaire de libérer des locaux administratifs pour accueillir les personnels transférés. Il a été fait le choix de délocaliser temporairement la direction du SCD au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile B du bâtiment Blondel (Bât n°44), comprenant aussi des salles de cours. Cette direction, composée de 9 agents, occupe 189m<sup>2</sup> utiles.

Dans le cadre du projet de nouvelle bibliothèque, il est nécessaire de relocaliser cette direction au sein de la principale bibliothèque de l'université.

Le ratio est de 21m<sup>2</sup> SU par agent.

### Les Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH) : Maison de l'université

Les services des PURH sont localisés au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de l'Université (Bât n°42). Ce service de 7 personnes, occupe actuellement 151 m<sup>2</sup> utiles. L'implantation actuelle ne correspond pas aux activités de cet éditeur universitaire (isolement, manque de visibilité pour la production des ouvrages). Il est apparu souhaitable de les localiser au sein de la nouvelle bibliothèque.

Le ratio est de 21,6 m<sup>2</sup> SU par agent. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas, pour l'essentiel de fonctions strictement administratives.

## 2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Les deux bibliothèques sont dans un état d'extrême vétusté technique, fonctionnelle et réglementaire.

Le détail par composants et thématiques transversales figure en annexe sous la forme de deux fiches :



### **En synthèse :**

Malgré les nombreux travaux d'amélioration du niveau de sécurité (SSI avec détection automatique généralisée, désenfumage, création d'issue de secours supplémentaires, éclairage de sécurité...), l'absence de stabilité au feu de la structure métallique (poteaux et poutres supportant la toiture) et le non isolement des réserves constituent les motifs principaux des avis défavorables.

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est inexistante pour la BU Sciences. Elle est toute relative pour la BU et limitée au rdc.

Les descentes d'Eau Pluviale (EP) intégrées aux poteaux métalliques, sous la forme de chemisages, sont fortement corrodées. Leur éventuel traitement par tubage ou chemisage chimique via la projection d'une résine est techniquement et opérationnellement très incertain. Par ailleurs, en diminuant le diamètre des tuyaux, il réduirait de près de moitié la capacité d'évacuation des eaux de toiture. En l'état, cette capacité d'évacuation est actuellement au strict minimum de la norme. Cela rend donc impossible un tel traitement.

Les façades béton et les menuiseries extérieures sont extrêmement dégradées. Les châssis en acier sont très corrodés. Les joints de vitrage comportent de l'amiante. Les installations de chauffage sont d'origine. Les bâtiments ne disposent d'aucune isolation thermique. Il en résulte un inconfort thermique important.

Les aménagements intérieurs sont très vétustes. Fonctionnellement, les locaux ne sont pas adaptés aux usages contemporains d'une bibliothèque. La typologie constructive engendre un inconfort thermique et acoustique important.

**BU Sciences**



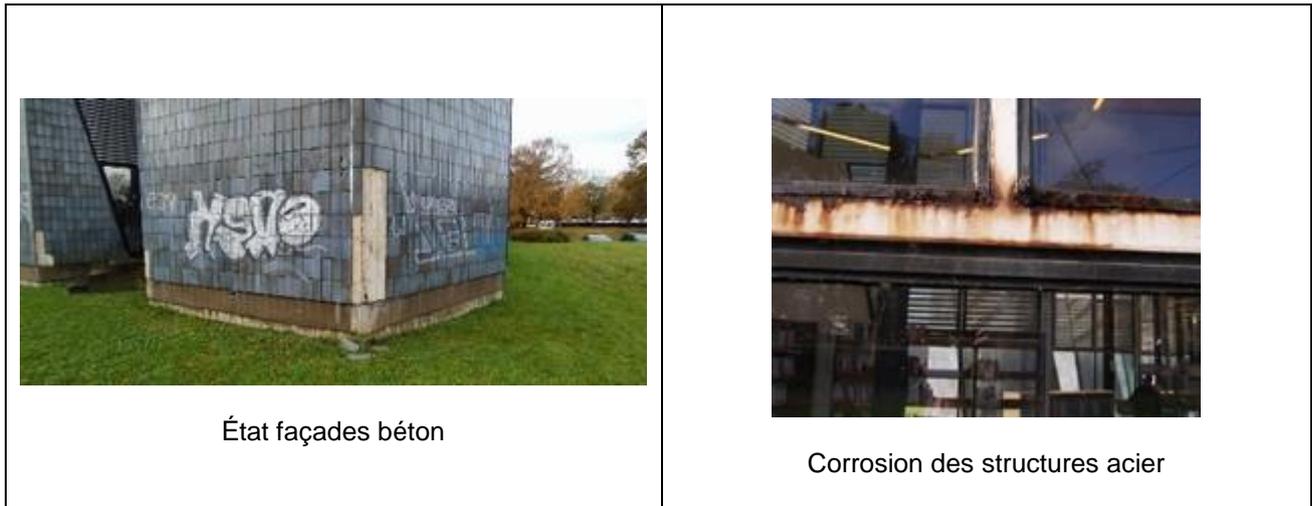
**BU Lettres**



Menuiseries extérieures



Poteau métallique intégrant  
une descente d'eau pluviale



### État des lieux de la performance énergétique (L)

En matière de consommations énergétiques, les années de 2020 à 2022 (COVID et BU Sciences désaffectée) ne sont pas représentatives. L'année 2019 est à considérer comme l'année de référence :

Bâtiments	Consos Chauffage RCU	Consos électricité
BU Sciences	245 MWh	168 MWh (*)
BU Lettres	340 MWh	388 MWh (**)

(\*) La consommation en électricité de la BU Sciences est calculée au prorata des surfaces de tous les bâtiments raccordés au Point De Livraison (PDL) Sciences. En raison de la nature très hétérogène des nombreux bâtiments raccordés (Recherche...), cette valeur ne peut pas être considérée comme cohérente.

(\*\*) La consommation en électricité de la BU Lettres est calculée au prorata des surfaces de tous les bâtiments raccordés au PDL Lettres. En raison de la nature globalement homogène des bâtiments raccordés, cette valeur est relativement cohérente

Sur un plan technique, comme abordé supra, les deux bâtiments ne présentent aucune qualité particulière en matière d'isolation thermique. Les installations de chauffage sont très vétustes. L'éclairage de la BU Lettres a été rénové partiellement en 2010 pour les salles de lecture. Celui de la BU Sciences, plus récent, a été déposé pour équiper un autre immeuble.

### 2.3. La situation future du site sans projet (« option de référence »)

Comme présenté au §2.2, les deux bibliothèques sont dans un état de vétusté extrêmement avancé, notamment sur certains composants : façades, descentes d'eaux pluviales, chauffage...

**En raison de la vétusté générale de l'immeuble et de sa configuration technique, la réalisation de travaux de maintien n'est pas envisageable. Si les désordres, qui nécessitent une surveillance périodique, venaient à évoluer et à mettre en cause la stabilité du bâtiment, il faudrait le désaffecter sans possibilité de transfert des activités dans un autre bâtiment.**

**La construction d'un nouvel immeuble est donc la seule solution (cf. §3) pour offrir aux différents usagers du campus de Mont-Saint-Aignan les services proposés par une bibliothèque universitaire moderne.**

## **3. Présentation des différents scénarios étudiés**

### **3.1. Les différents scénarios non retenus**

#### **3.1.1 – Les scénarios étudiés lors de l'étude de programmation de 2006**

En 2006, une étude de programmation (intégrant en plus un bureau d'études techniques et un contrôleur technique) avait été menée pour inscrire le projet de traitement de ces deux bibliothèques dans le CPER (2007-2013).

Deux scénarios, visant à conserver tout ou partie des immeubles existants, avaient été étudiés :

#### **Scénario 1 : Réhabilitation des deux BU**

Outre les problèmes de faisabilité technique et organisationnelle identiques à celles de la BU Lettres :

- La réhabilitation de la BU Sciences était jugée non pertinente en raison de son isolement au sein du campus ;
- Elle ne permettait pas une mutualisation des moyens humains et matériels permise par une bibliothèque unique à l'échelle du campus.

#### **Scénario 2 : Restructuration Extension de la BU Lettres**

- La structure métallique de la bibliothèque n'a pas été jugée réutilisable structurellement et fonctionnellement et économiquement ;
- La restructuration de la BU Lettres nécessiterait de vider le bâtiment. Aucun bâtiment actuel ne pourrait accueillir le transfert des activités. Le recours à des bâtiments modulaires (2 à 3 ans), outre les problèmes d'implantation sur le campus, serait particulièrement coûteux et très peu adaptés à un usage de bibliothèque.

**Il a donc été conclu qu'une construction neuve était la seule solution pertinente.**

#### **3.1.2 – La BU Lettres – Une restructuration qui n'est pas viable (résultat des études complémentaires de 2021)**

Entre 2021, parallèlement à la nouvelle étude de programmation, de nouvelles études ont été menées pour analyser plus en détails, la faisabilité d'une restructuration de la BU Lettres.

En complément de l'analyse du cabinet de programmation AG Studio, ces études ont été confiées à

- un architecte : M.ZACHARIASEN – Architecte DPLG ;
- un bureau d'études structures : BET WILLIER.

Ces études ont confirmé l'impossibilité de réutiliser la BU Lettres, pour des raisons techniques structurelles, architecturales, fonctionnelles, organisationnelles et financières.

#### **Technique – Sécurité**

La mise en œuvre de réseaux (ventilation, électricité) est impossible sur la partie centrale du bâtiment du fait d'une hauteur sous dalle insuffisante et est extrêmement compliquée au droit des salles de lecture du fait de la structure métallique présente.

La mise en conformité du bâtiment existant nécessitera des adaptations très importantes du bâti pour mettre en œuvre un désenfumage des locaux, renforcer la capacité portante des planchers et rendre stable au feu la structure porteuse en acier.

#### **Architecture et fonctionnalités**

Une extension significative est nécessaire pour répondre aux besoins exprimés dans le programme. De plus, comme pour le point précédent, le maillage resserré des poteaux, la géométrie des existants et notamment leur

volume, ne permettent pas une mutabilité pertinente des espaces pour obtenir un aménagement fonctionnel global optimum, permis par une construction neuve.

La stabilité au feu de la structure métallique nécessitera un traitement par encoffrement des poteaux métalliques, ce qui fera perdre les qualités architecturales au bâtiment (élancement de la structure), sans oublier le traitement des descentes d'eau pluviale qui risque d'augmenter significativement ce phénomène d'épaississement.

L'identité de la bibliothèque tient en grande partie à sa « frugalité » architecturale mettant en avant la volumétrie et la structure du bâtiment. Or la mise aux normes du bâtiment imposera le remplacement de l'ensemble de l'enveloppe voire de la structure métallique, questionnant par là même une stratégie de préservation qui s'apparenterait davantage à une reconstruction à l'identique.

D'autre part, même en cas de maintien de la structure métallique, la protection au feu nécessitera un encoffrement des poteaux qui viendrait contrarier l'intention de la structure apparente. Enfin la mise à niveau technique (ventilation, éclairage, réseau, fluides, etc) nécessitera très probablement des passages de réseaux supplémentaires dans les volumes intérieurs, voire la création de plénums techniques en plafond, remettant en question la volumétrie des salles de lecture qui constitue une grande partie de la qualité du bâtiment.

### **Une délocalisation dans des locaux provisoires coûteuse et contraignante**

Le coût de l'opération dans le cadre d'une réhabilitation sera augmenté du coût de délocalisation provisoire des activités existantes dans des bâtiments provisoires (~2M€), pendant la durée du chantier de restructuration-extension.

La délocalisation de la bibliothèque existante, dans des bâtiments démontables va engendrer un grand nombre de contraintes pour les personnels qui vont devoir organiser et gérer deux déménagements mais également faire vivre pendant environ 3 ans un équipement dans des locaux peu adaptés et peu confortables pour les usagers.

Il est également à noter que l'implantation de ces locaux engendrera la suppression de plus de 300 places de stationnement soit la quasi-totalité du parking des cerisiers. Cette suppression générera des contraintes extrêmement fortes en termes de stationnement sur le campus.

Sur un plan environnemental, la mise en place de bâtiments provisoires va engendrer un coût carbone important et une consommation d'énergie significative pour chauffer ces locaux dont la qualité thermique n'est pas avérée. Par ailleurs, cela nécessitera l'abattage de 61 arbres soit la quasi-totalité des arbres existants sur le parking.

### **Une procédure de sélection de maîtrise d'œuvre potentiellement problématique**

La taille de la BU Lettres (5000m<sup>2</sup>) n'est pas suffisante pour accueillir toutes les fonctions prévues dans le programme (9700m<sup>2</sup>).

Dans l'hypothèse d'une conservation du bâtiment actuel, le projet consisterait en une restructuration extension. Au vu de la nature du projet et de l'importance de la partie neuve, le concours de maîtrise d'œuvre est règlementairement la procédure à utiliser. La procédure négociée permise pour les projets de réhabilitation et qui permet de confier la mission DIAG à l'équipe retenue, pour élaborer avec fiabilité son projet, n'est donc pas envisageable.

Au vu des nombreuses et importantes incertitudes et précarités structurelles du bâtiment existant, la procédure du concours n'est pourtant pas adaptée. En effet, il semble très délicat et hasardeux pour les candidats de proposer, au stade du concours, un projet fiable et pertinent, et de s'engager sur un objectif financier en l'absence d'études de diagnostic approfondies et parfaitement adaptées au projet architectural envisagé.

### **Un projet au final plus coûteux qu'une construction neuve.**

Il est admis par les différents prestataires, que la mise aux normes techniques et environnementales de la bibliothèque engendrerait des coûts supérieurs à celui d'un bâtiment neuf dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'une simple rénovation mais bien d'une reconstruction à l'identique d'une partie non négligeable du bâtiment (enveloppe et structure). En outre, la nécessaire refonte complète des réseaux et équipements complexifiera significativement la mise en œuvre et l'impact sur ces coûts.

## **CONCLUSION :**

Si une réhabilitation / extension du bâtiment actuel reste toujours théoriquement envisageable d'un point de vue technique, les auditeurs ont alerté le maître d'ouvrage sur le fait qu'elle nécessiterait un budget d'opération supérieur à celui d'une construction neuve. Les délais de réalisation seraient aussi significativement allongés, avec la nécessité de déménager temporairement les activités et les collections de la bibliothèque. L'augmentation des coûts se traduirait à la fois :

- en valeur absolue : le projet nécessitant davantage de surface que celles existantes et réutilisables et générant des coûts opérationnels supplémentaires pour le relogement et déménagement de la bibliothèque ;
- en valeur relative : La réhabilitation générant une complexité accrue qui induira un coût au m<sup>2</sup> plus élevé.

**Cette augmentation est à mettre en regard de la perte des qualités architecturales du bâtiment (notamment l'élancement de la structure) induite par les nécessaires mises en conformité évoquées précédemment et par une qualité fonctionnelle plus incertaine que dans le cadre d'une construction neuve.**

**Après analyse, la conclusion de l'étude est de privilégier le scénario d'une construction neuve puis la déconstruction du bâtiment existant.**

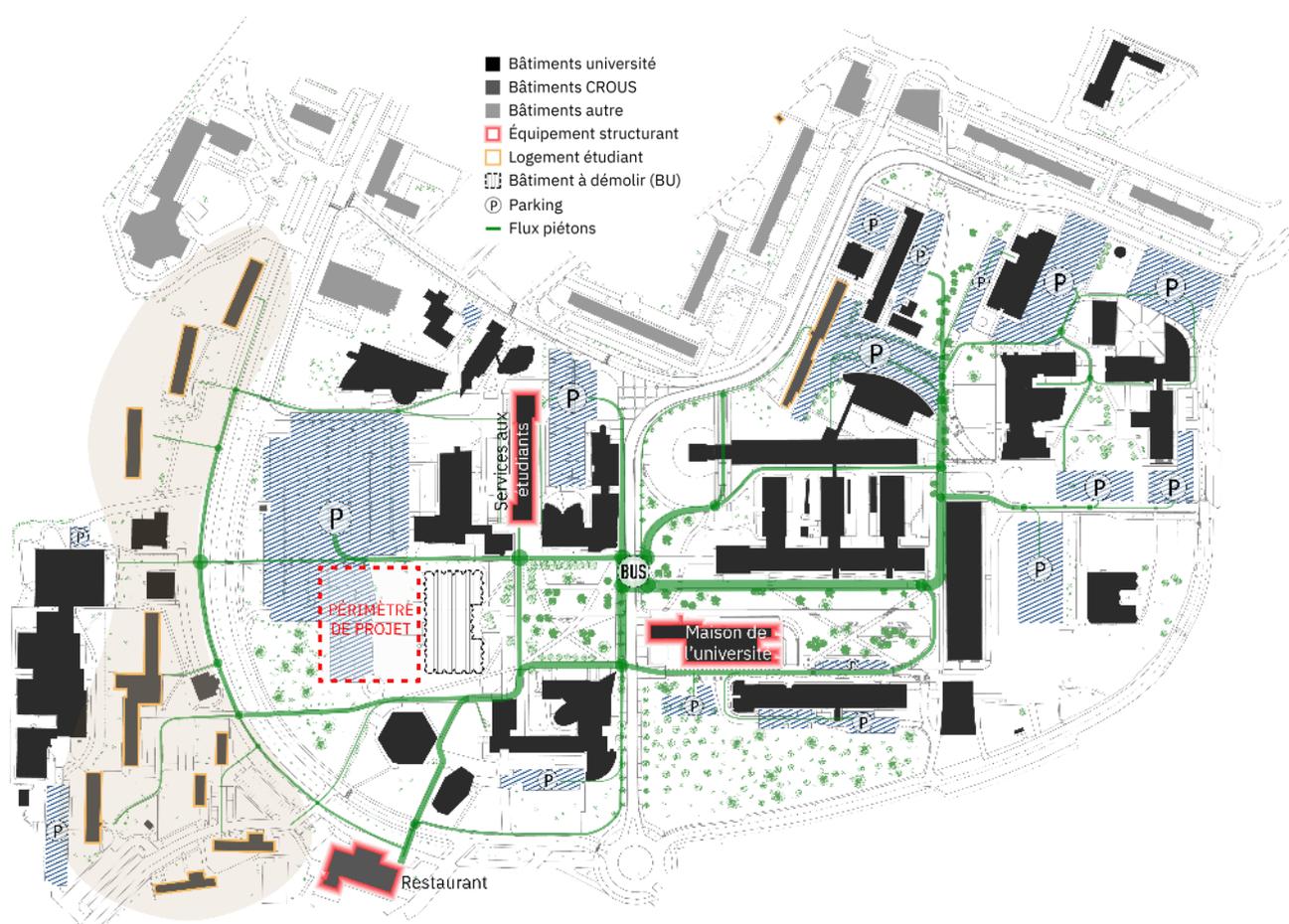
## 3.2. Le scénario privilégié

### a) Le site d'implantation

La nouvelle bibliothèque s'implantera dans le secteur sud-ouest du campus, sur une emprise adjacente à l'actuelle bibliothèque de Lettres et Sciences, vouée à la déconstruction.

Bien que l'emplacement de la future bibliothèque soit légèrement plus excentré que l'actuelle, le site du projet bénéficiera à termes d'une configuration urbaine semblable à l'existant. En effet, la démolition du bâtiment existant recréera pour la future bibliothèque universitaire des conditions favorables pour son insertion urbaine :

- **Visibilité** : le site disposera d'une forte visibilité depuis le cœur du campus, lieu de convergence d'une grande partie des flux piétons et transports en commun, mais également depuis les boulevards ceinturant le campus. L'esplanade centrale, étendue par la démolition de l'ancienne bibliothèque de Lettres, offrira de plus larges perspectives urbaines sur le bâtiment.
- **Espaces paysagers et d'agrément** : l'extension de l'esplanade centrale consécutive à la démolition de l'ancienne bibliothèque offrira une surface complémentaire d'agrément et de mise en valeur paysagère de la future bibliothèque. Elle sera l'opportunité de développer de nouveaux usages urbains autour de la cafétéria notamment, mais aussi en « débordement » des événements de la bibliothèque.
- **Accessibilité** : implantée à proximité de l'arrêt du TEOR et du boulevard Siegfried, la future bibliothèque sera facilement accessible aussi bien au public du campus qu'au public extérieur. Son inscription urbaine contribuera à structurer les axes de flux est-ouest (flux piétons majeurs entre les logements, parkings et espaces d'enseignements) et les flux nord-sud (entre les parkings et les bâtiments d'enseignement au sud), confortant la lisibilité de ces cheminements.



## b) Le projet fonctionnel et son dimensionnement

- **Le sommaire de surfaces :**

	Surfaces utiles
A ACCUEIL - CONVIVIALITÉ	882
B FORMATION - RESSOURCES	215
C CONSULTATION	3 360
D MAGASINS - CIRCUIT DU DOCUMENT	1 146
E ADMINISTRATION	658
G LOGISTIQUE	409
<b>TOTAL SURFACES UTILES</b>	<b>6 669</b>
SURFACES DE RESERVES EN INFRASTRUCTURE (extension potentielle des stockages à aménager ultérieurement)	650

Soit un total de **7319 m<sup>2</sup> utiles**

La thématique Accueil – Convivialité comprend la cafétéria.

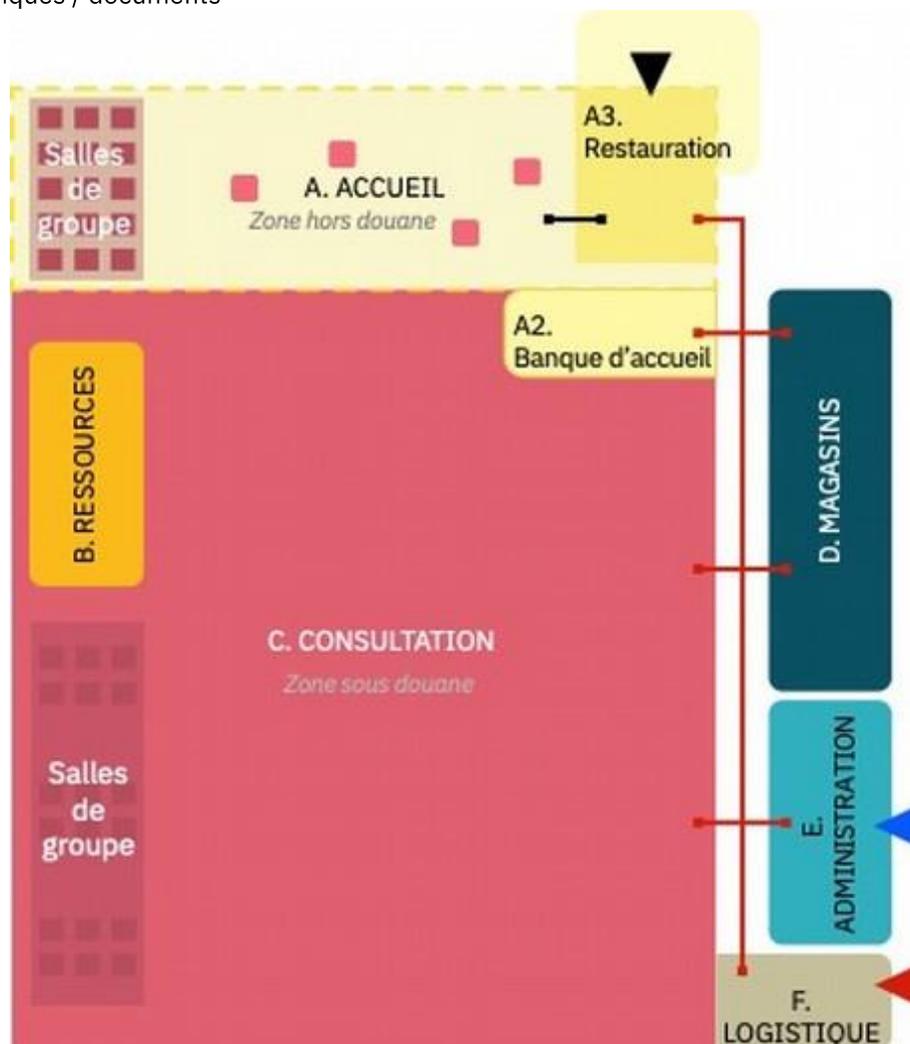
- **Les principales jauges :**

- 674 places de consultation en salle + 25 places informelles dans l'accueil
- 132 places en salles de travail de groupe
- 4 260 ml de rayonnage en accès libre
- 5 340 ml de documents en magasins (le reste de l'emprise au sol du projet (vide sanitaire) pourra être aménagé ultérieurement en espace de réserves et de stockage)
- Une cafétéria de 80 couverts
- 50 postes de travail pour le personnel (Direction SCD / Personnels BU / PURH)
- 2 salles de formation de 35 places

- Le schéma fonctionnel :

### Les principes d'organisation :

- Flux publics
- Flux personnel
- Flux techniques / documents



L'organisation de l'équipement sera déterminée par des principes directeurs fixant les objectifs fonctionnels de chaque entité et les relations qu'elles entretiennent. Le schéma fonctionnel ci-avant synthétise ces principes :

- Le hall d'accueil, désigné sous le terme *Forum* (A1) en raison de son rôle fédérateur et animateur, incarnera le **lieu d'articulation** entre différentes activités de l'équipement, et se présentera comme le prolongement « urbain » de la bibliothèque ;
- L'*espace restauration* (A3) sera un élément essentiel de la vie et de la convivialité de l'équipement : ouvert sur le campus, il développera également une **synergie** avec le Forum, lieu de croisement de tous les publics ;
- La *banque d'accueil* (A1.3) jouera un rôle fonctionnel clé notamment pour son rôle d'accompagnement des usagers, mais également en tant que **point de convergence** des flux de documents, depuis les lieux de stockage (magasins) jusqu'à l'utilisateur ;
- Les *salles de travail de groupe*, composantes essentielles des espaces de consultation, seront implantées dans le bâtiment selon différentes modalités, autorisant une **accessibilité hors douane** pour certaines et une **proximité des collections** pour d'autres ;
- Les *Magasins* (D) bénéficieront de liaisons directes avec la banque d'accueil, les espaces du circuit du document et l'accès technique du bâtiment.

- Le programme détaillé de surface :

<b>A ACCUEIL - CONVIVIALITÉ</b>				<b>Surfaces utiles</b>		<b>882</b>	
APPELLATIONS		Jauge	u.	Nombre	SU unit.	SU	Total
<b>A1</b>	<b>ACCUEIL &amp; ANIMATION</b>						<b>403</b>
A1.1	Accès / sas					15	
A1.2	Le Forum					338	
A1.2.1	Déambulation / valorisation					200	
A1.2.2	Zone expo transformable					50	
A1.2.3	Coworking (places à répartir)	25 pl.			3,5	88	
A1.3	Banque d'accueil					50	
A1.3.1	Front office	3 po.				20	
A1.3.2	Back office					30	
<b>A2</b>	<b>LOGISTIQUE D'ACCUEIL</b>						<b>123</b>
A2.1	Reprographie					24	
A2.2	Casiers			45		20	
A2.3	Stockage événementiel					15	
A2.4	Sanitaires			16	4	64	
<b>A3</b>	<b>SALLES DE GROUPE HORS DOUANE</b>			<b>10</b>			<b>126</b>
A3.1	Salles de travail de groupe 2pl	2		4	10	40	
A3.2	Salles de travail de groupe 4pl	4		5	14	70	
A3.3	Salles de travail de groupe 6pl	6		1	16	16	
A3.4	Salles de travail de groupe 8pl	8		0	20	0	
<b>A4</b>	<b>RESTAURATION</b>						<b>230</b>
A4.1	Terrasse	40 pl.				pm	
A4.2	Service / caisse et distribution	3 po.				30	
A4.3	Salle	80 pl.				160	
A4.5	Espaces techniques					40	
A4.5.1	Office					30	
A4.5.2	Stockage en armoires réfrigérées					10	

<b>B FORMATION - RESSOURCES</b>				<b>Surfaces utiles</b>		<b>215</b>
APPELLATIONS		Jauge	Nombre	SU unit.	SU	Total
<b>B1</b>	<b>FORMATION</b>					<b>215</b>
B1.1	Salles de formation combinables					120
B1.1.1	Salle 1	35			60	
B1.1.2	Salle 2	35			60	
E3.3	Salle de réunion	12 pl.				30
B1.2	Salle de réunion / séminaires	20				50
B1.3	Stockage					15

<b>C</b>		<b>CONSULTATION</b>			<b>Surfaces utiles</b>		<b>3 360</b>
APPELLATIONS		Jauge	Nombre	SU unit.	SU	Total	
<b>C1</b>	<b>CONSULTATION</b>						<b>2 992</b>
C1.1	Postes d'assistance de proximité		1	20		20	
C1.2	Bornes de prêt		6	2		12	
C1.3	Collections	4 264 ml.				1 049	
C1.3.1	<i>Monographies accès large</i>	882 ml			276		
C1.3.2	<i>Monographies accès étroit</i>	3 265 ml			742		
C1.3.3	<i>Périodiques accès étroit</i>	73 ml			19		
C1.3.4	<i>DVD</i>	44 ml			12		
C1.4	Places de consultation accès libre	672 pl.				1 882	
C1.4.1	<i>Places groupées</i>	470 pl.		2,5	1 175		
C1.4.2	<i>Places isolées ou décontractées</i>	160 pl.		3,5	560		
C1.4.3	<i>Places informatisées</i>	42 pl.		3,5	147		
C1.5	Postes handicap	2 pl.				10	
C1.6	Consultation fonds patrimonial et micro fiches					19	
C1.5.1	<i>Places de consultation</i>	2			14		
C1.5.2	<i>Poste de travail personnel</i>				5		
<b>C2</b>	<b>SALLES DE GROUPE SOUS DOUANE</b>		<b>20</b>				<b>294</b>
C2.1	Salles de travail de groupe 2pl	2	4	10		40	
C2.2	Salles de travail de groupe 4pl	4	5	14		70	
C2.3	Salles de travail de groupe 6pl	6	9	16		144	
C2.4	Salles de travail de groupe 8pl	8	2	20		40	
<b>C3</b>	<b>SERVICES</b>						<b>74</b>
C3.1	Sanitaires		16	4		64	
C3.1	Reprographies d'appoint					10	

<b>D</b>		<b>MAGASINS - CIRCUIT DU DOCUMENT</b>			<b>Surfaces utiles</b>		<b>1 146</b>
APPELLATIONS		Jauge	Nombre	SU unit.	SU	Total	
<b>D1</b>	<b>MAGASINS</b>						<b>991</b>
D1.1	Fonds courant	4 666 ml				848	
D1.1.1	<i>Monographies fonds SCD</i>	3 280 ml			596		
D1.1.2	<i>Périodiques fonds SCD</i>	1 386 ml			252		
D1.2	Fonds patrimonial	675 ml				123	
E3.6	Archives de proximité					20	
<b>D2</b>	<b>MAGASINS NON AMÉNAGÉS</b>						<b>650</b>
D2.1	Réserve de surface	2 160 ml				390	
	Réserve de surface Archives URN					260	
<b>D3</b>	<b>CIRCUIT DU DOCUMENT</b>						<b>155</b>
D3.1	Local réception et tri					50	
D3.2	Quarantaine / stockage tampon	100				15	
D3.3	Atelier / formation technique					40	
D3.4	Stockage désherbage					50	

<b>E ADMINISTRATION</b>				<b>Surfaces utiles</b>		<b>658</b>
APPELLATIONS		Jauge	Nombre	SU unit.	SU	Total
<b>E1</b>	<b>ESPACES DE TRAVAIL SCD</b>					<b>428</b>
E1.1	Direction	1 <i>po.</i>	1	18	18	
E1.2	Bureaux individuels	1 <i>po.</i>	10	12	120	
E1.3	Bureaux double standard	2 <i>po.</i>	9	20	180	
E1.4	Bureaux double / équipement	2 <i>po.</i>	5	22	110	
<b>E2</b>	<b>ESPACES DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES</b>					<b>136</b>
E2.1	Bureaux double bibliothèques associées	2 <i>po.</i>	2	20	40	
E2.2	Bureaux individuels PUHR	1 <i>po.</i>	3	12	36	
E2.3	Bureaux double PUHR	2 <i>po.</i>	2	20	40	
E2.4	Stockage de proximité				20	
<b>E3</b>	<b>MOYENS COMMUNS</b>					<b>94</b>
E3.1	Espace courrier / accès / espace pause				0	
E3.2	Reprographie				10	
E3.4	Convivialité	20 <i>pl.</i>			45	
E3.5	Stockage fournitures				15	
E3.7	Sanitaires		6	4	24	

<b>G LOGISTIQUE</b>				<b>Surfaces utiles</b>		<b>409</b>
APPELLATIONS		Jauge	Nombre	SU unit.	SU	Total
<b>G1</b>	<b>TRANSIT - LIVRAISON</b>					<b>30</b>
G1.1	Stationnement livraison				pm	
G1.2	Stationnement véhicule utilitaire				pm	
G1.3	Zone de déchargement tampon				30	
<b>G2</b>	<b>STOCKAGE</b>					<b>259</b>
G2.1	Stockage mobilier				70	
G2.2	Stockage général				50	
G2.3	Stockage informatique				20	
G2.4	Stockage PUHR				50	
G2.5	Rebus				20	
G2.6	Zone de déconditionnement CROUS		1	20	20	
G2.6	Chambre froide positive CROUS		1	5	5	
G2.6	Chambre froide positive CROUS		1	7	7	
G2.6	Chambre froide négative CROUS		1	7	7	
G2.6	Stockage épicerie sèche		1	7	7	
G2.6	Stockage produits entretien		1	3	3	
<b>G3</b>	<b>ENTRETIEN</b>					<b>120</b>
G3.1	Locaux entretien				30	
G3.1.1	<i>Local principal autolaveuse</i>				10	
G3.1.2	<i>Locaux d'entretiens relais</i>				20	
	<i>Locaux personnel CROUS</i>				40	
	<i>Bureau du chef</i>		1	8	8	
	<i>Vestiaires personnel+espace casiers</i>	4 <i>pers</i>	2	12	24	
	<i>Sanitaire/douche</i>		2	4	8	
G3.2	Locaux du personnel d'entretien				32	
G3.2.1	<i>Vestiaires personnel</i>		2	12	24	
G3.2.2	<i>Sanitaire/douche</i>		2	4	8	
G3.3	Local déchets (commun avec le crous)				18	

- **Le dimensionnement des espaces de consultation et de travail en groupe :**

Les effectifs étudiants :

Entre 2019 et 2022, les effectifs étudiants, par composantes, présents sur le site de Mont-Saint-Aignan, sont les suivants :

Composante	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'acadér	1 386	1 390	1 372	1 131
IUT de Rouen	887	896	817	1 004
UFR Lettres et Sciences Humaines	4 693	5 013	5 018	4 780
UFR Sciences de l'Homme et de la Société	2 635	2 861	2 942	2 867
UFR Sciences et Techniques	2 077	2 212	2 306	2 180
UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	1 998	2 114	2 134	2 060
<b>Total</b>	<b>13 676</b>	<b>14 486</b>	<b>14 589</b>	<b>14 022</b>

Les étudiants inscrits à l'INSPE sont sur un site distant (1km) et disposent d'un espace de documentation. Sur le campus principal, on peut donc considérer au minimum **13 000 étudiants**.

Le nombre de places programmées :

Actuellement, dans la seule BU Lettres, le nombre de places est de **416**. Initialement le nombre de places dans les deux bibliothèques était de **756**.

A l'issue des études et sur la base du budget alloué, le nombre des places assises programmées (consultation, co-working, salles de travail, hors salles de formation) est de **831 places**. Il s'agit donc d'une hausse modérée de la capacité d'accueil par rapport à la situation antérieure à 2019.

Au final, cela donne un ratio **d'une place pour 15,6 étudiants**.

Ce ratio reste toutefois dans la fourchette haute lorsqu'on le compare avec les moyennes nationales et les données d'autres universités comparables que l'on peut trouver sur le site <https://esgbu.esr.gouv.fr/> :

<u>Indicateurs</u> 2021	National	Rouen	Nantes	Poitiers	Caen	Bourgogne	Clermont	Cote d'Azur	Picardie	Le Havre
Nb d'étudiants pour une place assise	12,89	18.55	13.1	18.58	11.46	10.19	15.81	11.61	13.73	5.83

Le dimensionnement des locaux administratifs :

**50 agents** seront, à terme, implantés dans le nouvel immeuble. La surface utile de la partie administrative du projet est de **658 m<sup>2</sup> utiles**.

Cela donne un ratio de **13,16 m<sup>2</sup> utiles** par agent.

Il convient de noter que certaines fonctions ne relèvent pas de fonctions administratives (ateliers reliure, presses universitaires) ce qui explique un ratio supérieur à 12m<sup>2</sup> / agent.

### c) Performances techniques spécifiques

État réglementaire et technique	Données/observations	Dates
Date de construction du/des bâtiment(s)		
ERP (catégorie)	ERP 2 <sup>ème</sup> catégorie – Type S, N, R	
Caractère IGH (oui/non)	Non	
Diagnostic amiante ou DTA		
Diagnostic thermique		
Diagnosics complémentaires		
Autres		

### d) Traitement des réseaux & branchements

Électricité : Le raccordement électrique sera effectué depuis le bâtiment 12 situé à proximité dont le poste de transformation a été rénové en 2006

Réseau de chaleur urbain : Le raccordement au RCU se fera depuis le réseau existant situé à proximité

### 3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

Un seul scénario ne peut être envisagé, celui d'une construction neuve (cf. §2.4 et §3).

S1 - Construction neuve	S2 - Restructuration Extension BU Lettres	S3 - Restructuration BU Lettres et Sciences
<p><u>Qualité architecturale et fonctionnelle</u></p> <p>Le futur bâtiment sera adapté au programme fonctionnel.</p>	<p><u>Qualité architecturale et fonctionnelle</u></p> <p>La structure actuelle est peu mutable et ne permettra pas de répondre de façon optimum aux besoins du programme.</p> <p>Le traitement des structures et la mise en place d'installations techniques vont remettre en cause significativement la qualité architecturale du bâtiment</p> <p>La nécessaire délocalisation des activités dans des bâtiments provisoires ne sera pas qualitative et organisationnellement très complexe.</p>	<p><u>Qualité architecturale et fonctionnelle</u></p> <p>Idem S2</p> <p>Ce scénario à deux implantations, n'est pas du tout pertinent en termes d'organisation, d'aménagement du campus et d'optimisation des ressources humaines et matérielles</p>

<p><u>Faisabilité et performances techniques</u></p> <p>Pas de problème de faisabilité particulier</p> <p>Performance d'un bâtiment neuf selon les normes en vigueur</p>	<p><u>Faisabilité Performances techniques</u></p> <p>Faisabilité très complexe voire incertaine en raison de la nature de la structure du bâtiment, rendant l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre délicate.</p> <p>Les performances énergétiques seront probablement inférieures à celle d'une construction neuve.</p>	<p><u>Performances techniques</u></p> <p>Idem S2</p>
<p><u>Coût</u></p>	<p><u>Coût</u></p> <p>Les prestataires en charge des études de faisabilité, estime que le coût de restructuration sera supérieur à celui du neuf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement et adaptations lourdes de la structure</li> <li>- Surfaces moins optimisées</li> <li>- Délocalisation dans des locaux provisoires</li> </ul>	<p><u>Coût</u></p> <p>Idem S2</p>
<p><u>Délais</u></p>	<p><u>Délais</u></p> <p>Délai plus long en raison notamment de l'opération tiroir</p>	<p><u>Délais</u></p> <p>Idem S2</p>

### 3.4. Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

#### a) Choix du mode de réalisation et de la procédure

Le projet se déroulera selon les principes et les règles de la « MOP classique »

##### Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

S'agissant d'une construction neuve, la sélection de l'équipe de Maîtrise d'œuvre se fera dans le cadre d'un concours. A l'issue du premier jury, **quatre équipes** seront admises à concourir et à remettre un projet sur la base d'une **ESQ+**.

##### Marché de travaux :

Le marché de travaux (alloti) se déroulera dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Un macro-lot sera très probablement constitué afin de réunir sous une même organisation le gros œuvre et le clos couvert (façades et toitures). Cette organisation apporte plus de garanties quant à la performance des ouvrages, notamment en matière d'étanchéité à l'air. Il permettra également de mieux maîtriser les délais de réalisation en réduisant les interfaces entre intervenants.

L'allotissement devrait permettre également, en favorisant la possibilité pour les PME locales de remettre une offre, de favoriser l'emploi local et l'usage de matériaux biosourcés en circuits courts.

#### b) Analyse des risques

##### **Pour les projets en MOP classique et marché global**

- **En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :**

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Annulation ou retard des financements CPER  Financement dans le cadre du CPER 2015-2020. Conventions avec la Région signées Crédits État obtenus	Important  Si l'augmentation des coûts de construction persiste	Important	Annulation : Très faible  Retard : Faible	Connaissance des acteurs institutionnels. Organisation de comités techniques et de pilotage périodiques afin de maintenir une information et un dialogue permanent entre les acteurs	Risque exogène
Concours de maîtrise d'œuvre	Concours infructueux	Important  Si l'augmentation des coûts de construction persiste	Moyen	Faible	A l'issue du jury n°1, sélection de 4 candidats (au lieu de 3 au minimum) limitant ainsi le risque d'infructuosité	MOA
Maîtrise du foncier	Foncier disponible	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	MOA

Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb,amiante, sols, autre)	Risque géotechnique	Faible	Moyen	Très faible	Divers sondages de sols seront réalisés. Les sondages réalisés en phase programme n'ont pas mis en évidence de risques géotechniques particuliers	MOA
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, fouilles archéologiques, monument historique, autre)	Site partiellement occupé : Contraintes d'accès, de bruit, poussières, circulation d'engins de chantiers	Très faible	Très faible	Importante		MOA
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Retard d'instruction du PC	Moyen	Moyen	Faible	Présentation préalable du projet aux parties prenantes (DDTM Service instructeur du PC)  Projet de par sa nature et son emplacement au cœur du campus peu exposé au recours des tiers	MOA
	Recours contre le PC	Moyen	Moyen	Faible		MOA
Difficultés dans la réalisation des études préalables	Sans objet Études réalisées					
Évolution de la demande susceptible d'avoir un impact sur le besoin en locaux	Évolution des besoins	Très faible  Toute modification ne peut s'envisager qu'à budget constant	Très faible	Très faible  La phase programme a fait l'objet de nombreux échanges, gage de fiabilité.	Travail important lors de la phase programmation	MOA
Autre						

\* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable)

\*\* Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

\*\*\* Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

- **En phase de travaux (y compris dévolution des travaux) :**

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Annulation ou retard des financements CPER	Important  Si l'augmentation des coûts de construction persiste	Important	Annulation : Très faible  Retard : Faible	Connaissance des acteurs institutionnels. Organisation de comités techniques et de pilotage périodiques afin de maintenir une information et un dialogue permanent entre les acteurs	Risque exogène
Difficultés dans la passation des marchés	Risque d'appel d'offres infructueux	Moyen	Moyen	Faible	Dossier d'AO de qualité et diffusion large Allotissement pertinent	MOA
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Retard dans la réalisation des travaux	Moyen	Important	Moyenne	Vigilance sur la santé financière des entreprises avant passation des marchés de travaux.	MOA
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Problème géotechnique	Important	Important	Très faible	Études géotechniques détaillées réalisées tout au long de la phase conception	MOA
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, etc.)	Intempéries Sinistre de chantier	Faible Variable selon la nature	Faible Variable selon la nature	Faible	Planification de l'opération prenant en compte ces potentiels aléas. La date de fin de l'opération n'est pas fortement contrainte par des dates d'emménagements intangibles	MOA
Autre						

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Coûts d'exploitation, notamment énergétiques, supérieurs aux prévisions.  Faible durabilité des systèmes nécessitant des interventions en GER précoces	Important	Sans objet	Très faible	Le programme définit un haut niveau de performance énergétique (PASSIVHAUS). Un AMO est engagé sur ce volet pour assurer un suivi complet du projet.  Le programme intégrera les prescriptions de l'université en matière de durabilité et de facilitation de la maintenance. L'université en tant que maître d'ouvrage exploitant s'assurera que ces exigences soient respectées	MOA
Autres						
Déconstruction des BU actuelles	Recours contre le permis de démolir des 2 BU actuelles	Faible	Moyen	Moyenne	Etudes déjà menées démontrant l'impossibilité de réhabiliter les immeubles	MOA / Etat

\* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable)

\*\* Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

\*\*\* Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

## 3.5. Coûts et soutenabilité du projet

### a) Coûts du projet

L'opération se décompose en deux phases correspondant chacune à un plan de financement :

- **La phase études financée par le CPER (2015-2020)**

Cette phase couvre toute la phase études, de la programmation jusqu'à la phase PRO.

Sur la base d'une extraction du tableau budget global, l'estimation de cette phase est la suivante :

		Montant Total TTC	Phase Etudes TTC
<b>2</b>	<b>HONORAIRES :</b>		
2.1	Etudes préalables (Etat des lieux, Faisabilité, PTD, analyse Concours, suivi AVP...)	forfait	201 360 €
2.2	Diagnostics (DAAT, Structure, Plomb, réseaux, études de sols...)	forfait	72 000 €
2.3	Assistance à MOA (Energies)	forfait	88 500 €
	Certification PassivHaus	forfait	24 000 €
2.4	Concours (base 4 concurrents, 3 indemnités ESQ-20% = Montant hono * 5,5% - 20%)	4	487 880 €
2.5	Maîtrise d'Œuvre (EXE, coordination SSI inclus)	12,00%	3 696 062 €
2.6	Missions complémentaires MOE (DIAG, quantités, MOB, SIGN...) (Inclus 2.5)	0,00%	- €
2.7	OPC	0,80%	258 576 €
2.8	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	0,60%	193 932 €
2.9	Contrôle Technique	0,90%	290 899 €
2.10	Contrôles étanchéité à l'air	forfait	24 000 €
5.1	Reprographie, Publicité, Jury	forfait	69 600 €
			<b>3 199 648 €</b>

#### Observation relative au taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre :

Le taux de 12% a été établi sur la base des recommandations de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), au regard de la typologie de l'opération, des niveaux de performances attendues, et des missions complémentaires demandées.

Par ailleurs, les trois équipes non retenues, seront indemnisées à hauteur de 155k€ TTC chacune.

- **La phase Travaux financée par le CPER (2023-2028)**

Cette phase comprendra :

- Tous les honoraires des prestataires intellectuels (MOE, CT, CSPS, AMO...) à partir de la phase ACT.
- Les travaux de construction
- L'équipement
- Le 1% culturel
- L'assurance Dommages-Ouvrage

Cette phase est estimée à 44 828 400 € TTC (cf. tableau budget)

Le financement du déménagement sera assuré par l'université.

- **Observations relatives aux coûts de l'opération :**

#### Part réservée aux travaux

Budget travaux (hors équipement) : 23.700.000 € HT

Surface utile : 7319 m<sup>2</sup> (dont 650 d'espaces de réserves potentiellement aménageables)

Synthèse ratios :

- Prix HT au m<sup>2</sup> SU : 3228 €
- Prix HT au m<sup>2</sup> SP : 2453 € (ratio SP/SU de 1,32 - SDP estimée à 9661 m<sup>2</sup>)
- 

Provisions pour tolérances, aléas et révisions

La part réservée aux tolérances, provisions pour révisions et aléas pour les études et les travaux est de 10,3 M€ TTC sur un budget global TDC de 48,2 M€.

Part réservée à l'équipement :

Le montant réservé à l'équipement (3,24 M€ TTC) ne prend pas en compte celui relatif à la cafétéria qui sera pris en charge par le CROUS.

• **Les coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :**

Il est établi chaque année, un état des dépenses de logistique immobilière pour chaque bâtiment. Le dernier état correspond à l'année 2021, où seule la BU Lettres était en fonctionnement.

Sur la base de ces coûts et au prorata des surfaces correspondantes, il a été établi une estimation des dépenses correspondant à :

- La situation initiale : BU Lettres et Sciences : 7800 m<sup>2</sup> (les deux BU étant similaires)
- La situation d'une bibliothèque dans l'état des BU actuelles et de la taille du futur immeuble (estimation : 9700 m<sup>2</sup>)

À partir de cette dernière simulation, pour chaque poste de dépense, il a été défini un pourcentage d'évolution des coûts, lié à la nature du futur bâtiment. Ainsi, toujours sur la base des coûts 2021, certains postes sont à la baisse (les fluides), d'autres sont à la hausse (contrats de maintenance CVC...).

Données cadre analytique 2021		Total BU Lettres TTC 5000 m <sup>2</sup> SP	Ratio €/m <sup>2</sup> SP	Total 2 BU TTC 7800 m <sup>2</sup> SP	Simulation BU vétuste 9700 m <sup>2</sup> SP	Corrections nouveau bâtiment	Simulation BU moderne 9700 m <sup>2</sup> SP	Ratio €/m <sup>2</sup> SP
FLUIDES	EAU	754 €	0,15 €	1 176 €	1 463 €	-20%	1 170 €	0,12 €
	Electricité	17 243 €	3,45 €	26 899 €	33 451 €	-50%	16 725 €	1,72 €
	Chauffage R1c	15 474 €	3,09 €	24 139 €	30 019 €	-75%	7 505 €	0,77 €
Abonnement RCU	R2c	22 057 €	4,41 €	34 409 €	42 790 €	-50%	21 395 €	2,21 €
Contrats Maintenance CVC	P2	1 286 €	0,26 €	2 007 €	2 496 €	100%	4 991 €	0,51 €
	P3	1 620 €	0,32 €	2 527 €	3 143 €	100%	6 286 €	0,65 €
	AMO CVC	732 €	0,15 €	1 142 €	1 420 €	0%	1 420 €	0,15 €
MAINTENANCE REGLEMENTAIRE DRI	ASC	923 €	0,18 €	1 440 €	1 791 €	50%	2 686 €	0,28 €
	SSI	6 113 €	1,22 €	9 536 €	11 859 €	0%	11 859 €	1,22 €
	Désentfumeage	346 €	0,07 €	540 €	671 €	0%	671 €	0,07 €
	Extinctions	450 €	0,09 €	702 €	873 €	0%	873 €	0,09 €
VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PAR UN ORGANISME AGREEE	Electricité	540 €	0,11 €	842 €	1 048 €	0%	1 048 €	0,11 €
	Triennale SSI	93 €	0,02 €	146 €	181 €	0%	181 €	0,02 €
	ASC1	85 €	0,02 €	133 €	165 €	0%	165 €	0,02 €
LOGISTIQUE	Espaces Verts	2 169 €	0,43 €	3 383 €	4 207 €	0%	4 207 €	0,43 €
	Déchets banals	608 €	0,12 €	948 €	1 179 €	0%	1 179 €	0,12 €
	Ménage Externalisé	42 086 €	8,42 €	65 654 €	81 647 €	0%	81 647 €	8,42 €
	Ménage Interne MS	22 306 €	4,46 €	34 797 €	43 273 €	0%	43 273 €	4,46 €
	Gardiennage Externalisé	6 703 €	1,34 €	10 456 €	13 004 €	0%	13 004 €	1,34 €
Masse Salariale Gestion immobilière	Entité gestionnaire	24 266 €	4,85 €	37 855 €	47 076 €	0%	47 076 €	4,85 €
	DRI	12 794 €	2,56 €	19 958 €	24 820 €	0%	24 820 €	2,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>178 647 €</b>	<b>35,73 €</b>	<b>278 690 €</b>	<b>346 576 €</b>		<b>292 182 €</b>	<b>30 €</b>

En synthèse, malgré une hausse des surfaces, le coût total annuel augmente légèrement, mais le coût moyen au m<sup>2</sup> diminue.

	Surface SP	Total TTC	Ratio €/m <sup>2</sup> SP
<b>BU Lettres + Sciences</b>	<b>7800 m<sup>2</sup></b>	<b>278 690 €</b>	<b>35,73 €</b>
<b>Nouvelle BU</b>	<b>9700 m<sup>2</sup></b>	<b>292 182 €</b>	<b>30 €</b>

Depuis 2022, le prix des énergies fluctue beaucoup avec une tendance très nettement à la hausse. En 2021, l'énergie constituait environ 20% des coûts d'exploitation de la BU Lettres. Cette part relative va nécessairement augmenter, ce qui va aussi accentuer l'écart du coût au m<sup>2</sup> entre la situation initiale et le projet du fait de la performance énergétique de la nouvelle construction.

Malgré une hausse de surface, il est donc probable que le coût d'exploitation sur une durée de 10 ans (estimation : ~ 3M€) soit plus faible que ne l'aurait été celui correspondant à une exploitation en l'état des deux bâtiments initiaux.

## b) Le financement du projet

**Le plan de financement repose sur deux CPER :**

### **Phase Études (CPER 2015-2020)**

Le plan de financement issu du CPER 2015-2020 est le suivant :

État :	1 850 000 €
Région Normandie :	1 350 000 €
<b>Total :</b>	<b>3 200 000 €</b>

### **Phase Travaux (CPER 2023-2028)**

Le plan de financement est le suivant :

État :	15 000 000 €
Région Normandie :	15 000 000 €
Métropole Rouen-Normandie :	15 000 000 €
<b>Total :</b>	<b>45 000 000 €</b>

➤ **Analyse rétrospective de la situation financière globale de l'établissement sur les trois derniers exercices**

1. Analyse rétrospective de l'Université de Rouen Normandie

Ratios	Exercice budgétaire 2020	Exercice budgétaire 2021	Exercice budgétaire 2022
CAF	10 781 046 €	14 634 915 €	11 941 898 €
Résultat net	3 695 355 €	7 648 336 €	5 507 065 €
Fonds de roulement	25 548 015 €	30 161 727 €	38 255 786€
Trésorerie (en net)	37 552 408 €	41 102 120 €	43 383 065€

Les soldes intermédiaires de gestion tels qu'exposés permettent de mettre en évidence une situation financière maîtrisée de l'Université de Rouen Normandie. Second poste budgétaire des universités après la masse salariale, le patrimoine immobilier constitue un facteur stratégique de première importance pour l'insertion des universités dans leur territoire, et un élément central pour l'accueil des étudiants et l'exécution des objectifs scientifiques.

2. Analyse prospective – opérations pluriannuelles en dépenses et recettes (Prévision BI2024) de l'Université de Rouen Normandie

• **Exécution des dépenses**

Prévisions 2023 – 2025 (en €)						
AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en 2024	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en 2024	TOTAL des CP consommés	Restes à payer
(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) – (7)
13 426 211	2 314 941	15 741 152	12 439 059	1 967 700	14 406 759	1 334 393
3 732 070	1 557 791	5 289 861	3 295 222	1 370 657	4 665 879	623 983
16 420 262	9 300 000	25 720 262	14 496 397	9 300 000	23 796 397	1 923 865
1 565 925	2 037 270	3 603 195	1 146 175	2 037 270	3 183 445	419 750
<b>35 144 468</b>	<b>15 210 002</b>	<b>50 354 470</b>	<b>31 376 853</b>	<b>14 675 627</b>	<b>46 052 480</b>	<b>4 301 990</b>
<b>Prévision N+1 et suivantes</b>						
Solde à engager	Solde à payer					
(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)					
2 824 879	4 159 272					
3 032 059	3 656 041					
6 646 008	8 569 873					
4 434 306	4 854 056					
<b>16 937 252 €</b>	<b>21 239 242 €</b>					

- **Exécution des recettes**

Opération	Nature	Prévision €
		Financement de l'opération
		(11)
	Opérations liées à la Recherche sup à 1 M€	18 566 031
	Projets CVEC	12 482 320
	Opérations d'investissement (PPI)	10 934 068
	Projets hors recherche	8 037 501
<b>TOTAL</b>		<b>50 019 920</b>

Exécution €	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissements réalisés en 2024
(12)	(13)
12 880 373	3 437 316
10 329 401	2 152 919
7 773 568	3 160 500
2 699 380	337 500
<b>33 682 722</b>	<b>9 088 235</b>

Prévisions en N+1 et suivantes
Reste à encaisser en N+1 et suivantes
(14) = (11) - (12) - (13)
2 248 342
0
818 000
5 000 624
<b>8 066 963</b>

➤ Gestion de la trésorerie :

Pour la phase travaux (45M€), l'université demandera aux financeurs de mettre en place un échéancier des crédits de paiement qui permettra de préserver la trésorerie de l'université.

Le modèle proposé pourra être le suivant avec une avance de 30% et un solde limité à 10%.

Versements			Cumul des versements		Dépenses cumulées à justifier		Années
	%	Montants	Montants	%	%	Montant	
Avance	30%	13 500 000 €	13 500 000 €	30%	0%	0 €	2026
1	20%	9 000 000 €	22 500 000 €	50%	30%	13 500 000 €	2027
2	20%	9 000 000 €	31 500 000 €	70%	50%	22 500 000 €	2027
3	20%	9 000 000 €	40 500 000 €	90%	70%	31 500 000 €	2028
Solde	10%	4 500 000 €	45 000 000 €	100%	100%	45 000 000 €	2029
	<b>100%</b>	<b>45 000 000 €</b>					

Selon ce principe, la trésorerie sera toujours positive, sauf au moment du solde pour un montant maximum de 4,5M€.

### c) Déclaration de soutenabilité

En matière d'investissement :

Cette opération bénéficie d'un financement externe. Par ailleurs, une part très significative du budget (**21% - 10,3M€**) est réservé pour faire face aux dépassements potentiels (tolérances, aléas et révisions de prix).

En matière de fonctionnement :

Le projet est similaire en taille à la situation initiale (BU Lettres et Sciences). En raison de la performance énergétique du nouvel immeuble, les dépenses énergétiques seront optimisées et les coûts d'exploitation seront inférieurs à ceux de la situation initiale.

## 3.6. Organisation de la conduite de projet

### a) Modalités de la conduite de projet

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Université de Rouen-Normandie.

### b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage / du partenariat public-privé

La direction politique du projet est assurée par le Vice-Président du conseil d'administration, en charge des ressources et du patrimoine immobilier.

La gestion du projet immobilier sera assurée par le service Maîtrise d'ouvrage de la Direction des Ressources Immobilières de l'université.

Il est composé de 3 agents très expérimentés :

- Chef de service (Directeur adjoint) : chef de projet
- 2 conducteurs d'opération, architectes de formation et spécialistes de la conduite d'opération

Les autres services de la direction, en charge de la maintenance et de l'exploitation ultérieure de l'ouvrage seront associés au projet, du programme technique jusqu'à la mise en exploitation du bâtiment.

La gestion fonctionnelle du projet est assurée par la directrice du SCD accompagnée de ses services, dont la directrice de la BU Lettres.

Le maître d'ouvrage a engagé le cabinet de programmation **AG STUDIO** spécialisé dans les bâtiments culturels, notamment les bibliothèques et Learning Center (Références notables : Lilliad à l'université de Lille, BNU de Strasbourg, BU de Toulouse (UFR Histoire de l'Art) de Besançon et d'Albi, bibliothèque nationale du Grand-Duché du Luxembourg, restructurations à la BNF, Bibliothèque de l'INHA, Grande bibliothèque de Grasse ...)

Le maître d'ouvrage s'est attaché aussi les services d'un AMO « Énergies » expérimenté en charge du volet environnemental du projet (**cabinet ECHOS**) :

- Performance énergétique et assistance à la certification PASSIVHAUS
- Décarbonation
- Assistance à la mise en exploitation du bâtiment

Cet AMO accompagnera le maître d'ouvrage tout au long du projet, de la phase programme jusqu'à la mise en exploitation du bâtiment (commissionnement).

Il participera notamment aux travaux de la commission technique.

---

### c) Principes d'organisation

### d) Prestations en régie

### e) Prestations externalisées

### 3.7. Planning prévisionnel de l'opération

Les nouvelles études de programmation ont été lancées début 2020.

Une fois le budget de la phase travaux connu (45M€), le programme fonctionnel a été ajusté en relation étroite avec les différents utilisateurs.

La phase programme est terminée (décembre 2023). Elle intègre les prescriptions énergétiques et environnementales co-construites entre le programmiste, l'AMO et la maîtrise d'ouvrage.

Calendrier prévisionnel	Date (mm/aaaa) ou période
Validation des études de programmation/faisabilité	Décembre 2023
Lancement du concours ou marché de maîtrise d'œuvre	Février 2024
Notification maîtrise d'œuvre	Décembre 2024
Fin des études de conception (APS/APD/PRO)	Janvier 2026
Dépôt du permis de construire	Juin 2025
Notification des marchés de travaux	Septembre 2026
Lancement des travaux	Septembre 2026
Fin des travaux – livraison	Septembre 2028
Mise en service	Novembre 2028

## Annexe 1.1

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE		CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE			
<b>Budget global de l'opération</b>					
		Phase programmation		date de MàJ	
1	TRAVAUX :	Mois M0		Montant HT	Montant TTC
1.1	Construction neuve ou restructuration			<b>23 700 000</b>	28 440 000
1.2	Provision pour fondations spéciales	INCLUS		-	-
1.3	Aménagements extérieurs	INCLUS		-	-
1.4	Dévoiemment de réseaux	Sans Objet		-	-
				<b>Total 1 :</b>	<b>23 700 000</b>
					<b>28 440 000</b>
2	HONORAIRES :				
2.1	Etudes préalables (Etat des lieux, Faisabilité, PTD, analyse Concours, suivi AVP...)		0,0%	167 800	201 360
2.2	Diagnostics (DAAT, Structure, Plomb, réseaux, sondages de sols...)		forfait	60 000	72 000
2.3	Assistance à MOA (Energies&Carbone)		0,00%	73 750	88 500
	Certification PassivHaus		forfait	20 000	24 000
2.4	Concours (base 4 concurrents, 3 indemnités ESQ+ = Montant hono * 5,5% - 20%)		4	406 567	487 880
2.5	Maîtrise d'Œuvre (EXE, coordination SSI inclus)		12,00%	3 080 052	3 696 062
2.6	Missions complémentaires MOE (DIAG, Quantités, CEM, MOB, SIGN...)	INCLUS	0,00%	-	-
2.7	OPC		0,80%	215 480	258 576
2.8	Coordination Sécurité et Protection de la Santé		0,60%	161 610	193 932
2.9	Contrôle Technique		0,90%	242 415	290 899
2.10	Contrôles étanchéité à l'air		forfait	20 000	24 000
				Sous-total 2 :	<b>4 447 675</b>
				<b>Total 1+2 :</b>	<b>28 147 675</b>
					<b>33 777 210</b>
3	TOLERANCES ET PROVISIONS				
3.1	Tolérance phase APS/APD/PRO		5,00%	1 185 000	1 422 000
3.2	Provision pour dévolution des travaux - ACT		2,00%	474 000	568 800
3.3	Tolérance Coût de Réalisation (marchés/fin tvx) - DET		1,30%	308 100	369 720
3.4	Provision pour aléas et imprévus		5,00%	1 267 950	1 521 540
3.5	Provision pour révisions des prix des travaux		19,50%	4 945 005	5 934 006
3.6	Provision pour révisions des prix de l'ingénierie		11,00%	415 064	498 077
				Sous-total 3 :	<b>8 595 119</b>
				<b>Total 1+2+3 :</b>	<b>36 742 794</b>
					<b>44 091 353</b>
4	EQUIPEMENTS				
			forfait	2 700 000	3 240 000
				Sous-total 4 :	<b>2 700 000</b>
				<b>Total 1+2+3+4 :</b>	<b>39 442 794</b>
					<b>47 331 353</b>
5	AUTRES DEPENSES				
5.1	Reprographie, Publicité, frais de Jury		forfait	58 000	69 600
5.2	Huissier, Assurance DO		forfait	363 000	435 600
5.3	1% artistique		1%	256 671	308 005
5.4	Divers, raccordements		forfait	45 000	54 000
				Sous-total 5 :	<b>722 671</b>
				<b>Total 1+2+3+4+5 :</b>	<b>40 165 465</b>
					<b>48 198 558</b>
Surface Terrain (m <sup>2</sup> ) :		0	<b>BUDGET GLOBAL € HT :</b>		<b>40 165 465 €</b>
Surface utile (m <sup>2</sup> ) :		<b>7 319</b>	Taux TVA :		<b>20%</b>
Surface de plancher estimée (m <sup>2</sup> ) :		<b>9 661</b>	<b>BUDGET GLOBAL € TTC :</b>		<b>48 198 558 €</b>
Ratio SDP/surface utile :		<b>1,32</b>	FINANCEMENT € TTC :		<b>48 200 000 €</b>
Coût total TTC/m <sup>2</sup> SU :		6 585 €	ECART € TTC:		1 442 €
Coût total TTC/m <sup>2</sup> SP :		4 989 €	Travaux HT/ Global HT :		66%
					80%

## Annexe 1.2

Circuit du projet (labellisation) (à compléter selon les cas)		Date
Courrier de saisine par le porteur de projet sous couvert du Recteur avec information du RRPIE et de l'IRE	Oui / Non	
Avis du RRPIE en cas de passage en CNIP	Oui / Non	
Avis des administrations centrales de tutelle en cas de passage en CNIP	Oui / Non	
Plan Campus	Oui / Non	NON
CPER	Oui / Non	OUI
Autres	Oui / Non	

## Annexe 1.3

### Les 15 critères de la PIE (Politique Immobilière de l'Etat)

Pour être labellisé, le scénario privilégié sera apprécié en fonction des critères exposés ci-dessous :

#### **Stratégie immobilière**

- Projet inscrit dans le cadre d'un SDIR ou d'un SPSI

#### **Exemplarité et cohérence de la démarche**

- L'expression de besoins a-t-elle été réalisée en bonne et due forme pour la recherche d'une implantation (cahier des charges validé par le RRPIE ou la DIE) ?
- L'analyse économique et budgétaire comparative des différents scénarios envisagés est-elle réalisée ?
- La programmation calendaire est-elle cohérente ?
- L'analyse des risques liés au projet a-t-elle été réalisée (impacts sociaux, risque réglementaire, risque juridique, risque sécuritaire, etc.) ?

#### **Performance technique et énergétique pour les bâtiments projetés**

- État de santé satisfaisant ?
- ERP accessible (si bâtiment classé ERP) ?
- Traitement du risque amiante ?
- Proximité des transports en commun (si bâtiment implanté dans une ville de plus de 15 000 habitants) ?
- Performance énergétique du projet et respect des normes en vigueur en la matière
- Ratio d'occupation satisfaisant (si immeuble de bureau) ?

#### **Performance économique et impact budgétaire**

- Respect du plafond de loyer HT HC (si prise à bail) ?
- Etude des scénarii possibles en vue de sélectionner le plus performant économiquement sur 25 ans ?
- Coût d'investissement par poste de travail ?
- Le projet permet-il de générer des économies budgétaires dans les trois ans et à moyen/long terme (abandon d'une prise à bail, cession rapide) ?

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

9 février 2024

Délibération n°CA-2023-25

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Science Avec et Pour la Société (SAPS) : feuille de route stratégique**

- Vu la feuille de route annexe

Approbation de la feuille de route stratégique

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la feuille de route stratégique Science Avec et Pour la Société**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## Feuille de route stratégique « Science Avec et Pour la Société » (SAPS) de l'URN

*Vote au Conseil d'Administration du 9 février 2024*

### 1. Contexte et enjeux

L'Université de Rouen Normandie (URN), en tant que lieu de création, de transmission et de partage des savoirs, mais aussi d'innovation, s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture et d'engagement envers la société. En effet, comme les sociétés du monde entier, celle-ci est confrontée à de multiples défis environnementaux et sociétaux, qui nécessitent une réflexion et une expertise scientifiques. L'encouragement du progrès scientifique et technique, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ou le combat contre l'exclusion sociale et les discriminations sont au cœur de ces enjeux. Pourtant, sous de multiples formes, se développent une remise en cause des apports de la science, une distance croissante entre les citoyens et les chercheurs, les élus ou les acteurs culturels, la montée de l'extrémisme et une polarisation politique et sociétale accrue autour de sujets majeurs. À l'heure de la remise en cause des savoirs officiels, des acquis de la science et de ceux qui les portent (scientifiques, experts, journalistes spécialisés, élus, administrations...), il importe d'aider chacun à s'intéresser à toutes les formes de savoirs, à leurs méthodologies, leurs exigences et leur transmission, et de les mettre au service d'un projet commun, réunissant la communauté scientifique, les institutions, les collectivités territoriales et le grand public.

Dans ce contexte, l'URN, consciente de ses responsabilités en tant qu'établissement assurant des missions de service public, s'est engagée depuis de nombreuses années au service du dialogue science et société, notamment dans le domaine des transitions socio-écologiques où l'université s'est positionnée, dès le contrat de site 2016-2021, et plus encore dans le nouveau contrat 2022-2027, comme établissement démonstrateur et leader<sup>1</sup>. Cet engagement s'est traduit par plusieurs initiatives d'ampleur, sur le plan local, régional, national et international : Projet CIPHERL<sup>2</sup> ; labellisation DD&RS en 2020 ; feuille de route stratégique DD&RS 2022-2032 ; création de l'institut T.URN<sup>3</sup> et de la Commission T.URN ; projet TRANSITION, lauréat de l'AAP France 2030 « ExcellencES sous toutes ses formes » ; création et labellisation, par le CIO, du Centre d'Études et de Recherche Olympiques (le CEROUEN), second centre de ce type en France ; Université européenne INGENIUM<sup>4</sup>. De nombreuses unités de recherche de l'URN ont également mis en place des actions de partage des savoirs avec le plus grand nombre : accueil du public scolaire dans la « salle des sciences » ; dispositif « un enseignant, un chercheur, une classe » ; participation à la Fête de la Science, aux Journées européennes du patrimoine (ouverture des laboratoires de l'université au grand public) ; projet CCTCQ, lauréat de l'AAP CSTI ANR 2018-2019 ; publication d'articles par des enseignants-chercheurs et doctorants dans le média The Conversation. Dans le domaine de la formation, l'URN a intégré, dans les cursus de Licence 1 et de BUT1, 10h d'enseignement obligatoires sur le sujet des transitions, tandis que la matière « culture scientifique » est présente dans plusieurs formations. Le dialogue Science et Société est également animé par les directions et services communs tels que la direction de la Culture, la direction de la Communication, le service commun de Documentation, la direction de la Recherche et de la valorisation. Notons aussi l'engagement actif de l'université dans la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la culture 2028 : le partage des savoirs, qui occupait une place centrale dans le projet porté par la Métropole, finaliste du concours, sera mis en œuvre dans les actions qui feront suite à cette candidature.

Toutes ces initiatives sont menées grâce à des partenariats solides avec les collectivités territoriales – Région Normandie, Métropole de Rouen Normandie, communes sur lesquels sont implantés les campus de l'université<sup>5</sup> –, le Rectorat de l'académie de Normandie (Rectrice, DRARI), les acteurs culturels du territoire (musées, compagnies et artistes soutenus par la DRAC), le Centre de CSTI « Science Action Normandie » et l'Atrium, le réseau Résitech.

<sup>1</sup> Voir, notamment, l'Axe 1 du contrat de site : « Faire de l'université de Rouen Normandie un établissement démonstrateur et d'excellence en matière de transitions socio-écologiques pour un développement durable ».

<sup>2</sup> Conséquences Potentielles pour l'Homme et l'Environnement, perception et Résilience : projet financé par l'ANR.

<sup>3</sup> <https://turn.univ-rouen.fr/>

<sup>4</sup> Alliance de 10 universités européennes, lauréate de l'AAP Erasmus+.

<sup>5</sup> Rouen, Mont-Saint-Aignan, Saint-Etienne du Rouvray, Évreux, Elbeuf.

Il importe cependant que ces actions, riches et variées, soient désormais davantage formalisées, structurées, développées et que de nouvelles initiatives puissent voir le jour. C'est pourquoi l'URN souhaite se doter d'une stratégie « science avec et pour la société » interne et externe, articulée au projet stratégique d'établissement et à la feuille de route nationale Science et Société 2021<sup>6</sup>. La feuille de route décrite ci-après doit permettre non seulement l'appropriation du projet stratégique par l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, mais aussi l'affichage clair de l'identité de l'établissement et de son rôle majeur au sein du dialogue Science et Société au niveau local, national et international.

Cette feuille de route s'appuie sur une cartographie des actions existantes, une consultation des parties prenantes en interne et une identification des points à améliorer.

---

**La stratégie Science Avec et Pour la Société de l'Université de Rouen Normandie repose sur 4 ambitions majeures :**

**Ambition 1. Structurer les actions SAPS de l'URN**

**Ambition 2. Renforcer et développer les actions SAPS déjà mises en place à l'URN**

**Ambition 3. Favoriser et soutenir les initiatives innovantes**

**Ambition 4. Renforcer la communication sur la recherche et les actions SAPS de l'URN**

### **Ambition 1. Structurer les actions SAPS de l'URN**

#### **Constat et contexte :**

- Une multiplicité d'actions portées en interne par différents acteurs.
- Un déficit de sensibilisation de la communauté universitaire aux enjeux de la culture et de la médiation scientifiques.
- De nombreux partenariats existants mais pouvant être amplifiés.

#### **Réponses :**

Développer un écosystème solide dans le domaine de la CSTI, en favorisant la collaboration entre les différentes entités de l'établissement et en impliquant davantage les partenaires externes. Objectif : augmenter l'impact des initiatives en matière de CSTI.

#### **a. Engagement stratégique porté par :**

- **Un chargé de mission SAPS**, placé sous l'autorité du président et sous la responsabilité de la VP en charge du dialogue Science et Société
- **Un comité de pilotage SAPS**
  - Missions : évaluer les actions menées, identifier les actions à renforcer ou à créer, faire des préconisations en lien avec la stratégie SAPS de l'université.
  - Composition : VP Culture, communication, édition, documentation, en charge du dialogue Science et Société ; chargé de mission SAPS ; DGSA ; Directions et services concernés ; Science Action Normandie, représentants de la Région, de la Métropole et du Rectorat : invités permanents.
  - Des groupes de travail thématiques réunissant des représentants universitaires (laboratoires, directions et services, composantes), des représentants des partenaires de la médiation scientifique, des institutions culturelles, des collectivités territoriales et des médias, pourront être

---

<sup>6</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/science-avec-et-pour-la-societe-les-mesures-issues-de-la-lpr-49218>

Voir également le rapport établi par l'IGESR : Cartographie des actions conduites par les établissements de l'ESR en matière de relations Science et Société : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cartographie-des-actions-conduites-par-les-etablissements-esr-en-matiere-de-relations-entre-science-47669>

mis en place sur recommandation du comité de pilotage.

### **b. Réseau des référents Science et société de l'URN**

Sur le modèle des réseaux de référents dans divers domaines (communication, DD&RS, international, etc.), constituer un réseau de référents SAPS : un par champ de formation et de recherche (CBS, MENE, HCS)<sup>7</sup>, un dans chaque direction ou service concerné.

### **c. Co-construction d'un réseau partenarial**

Il importe de favoriser les collaborations à *long terme* avec tous les acteurs de la médiation scientifique sur le territoire, afin de garantir la diversité et la richesse dans les approches, mais aussi la pérennité des actions. La collaboration avec les musées, les centres, associations ou institutions culturelles du territoire, les associations de CSTI, les organismes de recherche, les collectivités territoriales, le Rectorat de l'académie de Normandie, les médias locaux..., sera matérialisée par la constitution, en concertation avec ces différentes entités, d'un réseau partenarial. Celui-ci sera engagé dans la communication scientifique, favorisant ainsi la synergie entre ces différents acteurs pour renforcer l'impact et la portée des actions.

Outils envisagés : "Newsletter" SAPS, Réseaux sociaux, plateforme collaborative.

### **d. Élargir les Partenariats et collaborations**

Il est apparu nécessaire d'établir de nouveaux partenariats spécifiques avec : les collectivités territoriales, intégrant ainsi la CSTI dans les dynamiques locales (interventions dans les écoles, les communes, actions visant à impliquer activement les communautés locales à la recherche) ; les acteurs socio-économiques ; d'autres acteurs culturels.

## **Ambition 2. Renforcer les actions SAPS déjà mises en place à l'URN**

### **Constat et contexte :**

- Des initiatives préexistantes nombreuses, solides et reconnues, renforçant la crédibilité et la légitimité de la mise en place d'une feuille de route SAPS.

### **Réponses :**

Il s'agit de mieux accompagner ces initiatives, d'augmenter le nombre de personnes auxquelles s'adressent ces actions (scolaires, étudiants, grand public, publics éloignés) et de renforcer les collaborations avec des partenaires stratégiques. Il faudra ainsi :

- a. Pérenniser le poste de chargé de mission opérationnel Science et Société rattaché à la DRV (financement régional sur 3 ans, dans le cadre du dispositif Normandie Sup'), pour accompagner dans la durée les actions existantes en lien avec les partenaires externes.
- b. Élargir le public cible de ces actions en établissant de nouveaux partenariats (voir ci-dessus, réseau partenarial).
- c. Impliquer davantage d'étudiants (en master et doctorat notamment) dans la mise en œuvre de ces actions. Il est prévu 2 missions de CSTI pour les doctorants contractuels.

<sup>7</sup> CBS : Chimie, Biologie, Santé ; MENE : Matériaux, Énergie, Numérique, Environnement ; HCS : Humanités, Culture, société.

### Ambition 3. Favoriser et soutenir les initiatives innovantes

#### Constat et contexte :

- Face aux enjeux décrits en introduction, il est fondamental de développer de nouvelles actions, dans toutes les missions de l'université (formation, recherche, culture) et en cohérence avec les axes du contrat pluriannuel 2022-2027. La réponse à l'AAP Label SAPS 2024 constitue en ce sens un levier utile.

#### Réponses :

- a. Dynamiser la CSTI en encourageant la création d'interfaces innovantes de dialogue entre la science, la recherche et la société, tout en favorisant des projets collaboratifs axés sur la participation citoyenne.
- b. Inciter les unités de recherche à répondre aux AAP métropolitains, régionaux et nationaux grâce à un accompagnement renforcé en termes de ressources humaines.
- c. Promouvoir une approche inclusive où la science répond aux attentes et aux préoccupations des citoyens pour contribuer à renforcer la pertinence et l'impact social des initiatives scientifiques.
- d. Favoriser les actions de sensibilisation, de débats, et de collaborations interdisciplinaires pour renforcer la compréhension mutuelle entre ces sphères.
- e. Développer la culture scientifique auprès des étudiants en l'intégrant dans les cursus de formation, dès le niveau Licence.
- f. **Mettre en place un dispositif d'équivalence horaire « SAPS »** (par exemple sur le modèle des congés pour innovation pédagogique), afin de permettre l'élaboration d'un projet d'envergure, transversal, et à fort impact pour le dialogue Science et Société.

### Ambition 4. Renforcer la communication sur la recherche et les actions SAPS de l'URN

#### Constat et contexte

À l'URN, la communication dans le domaine SAPS est déjà bien avancée, notamment via le site web de l'établissement. Toutefois, elle doit être renforcée en direction de publics variés, avec des cibles différenciées : scolaire, « grand public », entrepreneurs, élus, etc.

#### Réponses :

- a. Valoriser et promouvoir davantage les résultats des recherches menées par les chercheuses et chercheurs de l'URN pour mettre en lumière les avancées scientifiques et leurs impacts ou potentiels sur la société (événements et actions de diffusion, via les médias traditionnels et numériques, voire la création d'un nouveau support de diffusion tel qu'une revue consacrée à la recherche à l'URN).
- b. Valorisation de l'actualité scientifique pour accroître la visibilité des actions scientifiques dans les médias traditionnels et numériques, facilitant ainsi la diffusion la plus large possible des connaissances.
- c. Mieux former à la médiation et à la communication scientifiques : renforcer les compétences en communication scientifique des acteurs impliqués, notamment les enseignants-chercheurs et les médiateurs. Augmenter le nombre d'ateliers organisés par The Conversation pour améliorer leur capacité à transmettre efficacement des concepts scientifiques au grand public ; recours au dispositif de « Media Training » proposé par The Conversation.
- d. Encourager la collaboration active du public dans des projets de recherche, favorisant ainsi une approche participative et inclusive (programmes et initiatives de science citoyenne).

Pour l'ensemble de ces actions, les publics cibles devront être en priorité les publics éloignés, que cet éloignement soit géographique, social, ou lié à une situation d'empêchement spécifique (personnes en situation de handicap, personnes en prison).

Une démarche d'auto-évaluation devra accompagner à chaque étape le déploiement de ces actions. Elle s'appuiera sur une approche méthodique démontrant un engagement significatif dans :

- le dialogue Sciences-Société,
- le renforcement des partenariats et réseaux,
- l'encouragement de la participation citoyenne,
- l'amélioration de l'image de l'Université.

Les indicateurs, évalués annuellement, semestriellement, ou juste après l'événement (dans le cas des expositions, par exemple), fourniront une vue exhaustive des impacts à différents niveaux. De la participation aux programmes éducatifs à l'engagement en ligne, de la collaboration avec les chercheurs aux retombées médiatiques, chaque aspect sera étudié avec précision. Cette approche spécifique par indicateurs assurera une évaluation détaillée de nos initiatives Science et Société, facilitant ainsi un ajustement continu aux besoins changeants de ces défis et renforcera la position de l'Université de Rouen Normandie dans le domaine.

\*\*\*

La feuille de route stratégique "Science Avec et Pour la Société" de l'URN vise à renforcer le dialogue entre la science, la recherche et nos concitoyens, tout en s'inscrivant dans le cadre des politiques nationales de recherche. Elle contribuera à instituer l'Université de Rouen Normandie comme un acteur engagé et innovant dans le dialogue entre sciences et société, ancré et ouvert sur son territoire, conscient des responsabilités qui lui incombent. L'objectif est de partager les savoirs, les méthodes scientifiques et les réponses, parfois complexes, apportées par la science, afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre et affronter les enjeux environnementaux et sociétaux actuels, mais également d'éclairer les prises de décision des acteurs socio-économiques et culturels ainsi que des élus.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

9 février 2024

Délibération n°CA-2023-26

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Création de l'Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) restauration**

➤ Vu la note annexe

Approbation de la création de L'ASIU restauration

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la création de L'ASIU restauration**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**SACSO****Mont Saint-Aignan, le 22 novembre 2023****Service d'Action Sociale****Affaire suivie par :**

Pierre Chapillon

pierre.chapillon@univ-rouen.fr

Hélène Rémy

helene.remy@univ-rouen.fr

**Objet : Création ASIU Restauration, Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique, Réévaluation du montant maximum des Aides exceptionnelles****1/ Création ASIU Restauration :**➤ **Préambule :**

L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs aux agents publics en activité (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels), dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 534. Cette subvention prend la forme d'un abattement sur le prix du repas. La subvention déduite du prix du repas, est versée directement au restaurant conventionné (actuellement le CROUS). Cette subvention est révisée chaque année et son montant est communiqué à l'université par arrêté.

En 2023, le montant de la prestation interministérielle restauration s'élève à 1,39 € par repas.

Jusqu'en Juillet 2023 le prix d'un repas servi au CROUS de Rouen était de 6,40 euros. Il restait donc à charge des agents, dont l'INM est inférieur à 534, 5,01 euros à régler (i.e.  $6,40 - 1,39 = 5,01$ )

➤ **Demande :**

Depuis le 1 Aout 2023 le prix du repas CROUS est passé à 7,55 euros (soit une augmentation de 1,15 euros).

Il est proposé la création d'une ASIU (Action Sociale d'Initiative Universitaire) restauration. Cette ASIU, d'un montant de 1 euro (versé directement au CROUS), permettra de compenser une partie de la hausse de tarif du repas CROUS.

Le cout estimé à l'année, sur la base du nombre de repas facturés lors des 4 dernières années (hors années COVID) est de 3500 euros.

**2/ Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique :**

- **Préambule :** Le montant maximum de l'aide consultation juridique est de 90€ et, la demande de cette aide doit être déposée dans les 2 mois qui suivent la consultation juridique. En 2021 le montant dépensé pour cette aide était de 240 euros et en 2022 il était de 450 euros.
- **Proposition :** Il est proposé que le montant maximum de l'aide consultation juridique soit passé à 100€ au lieu de 90€ et que la durée de la validité de cette demande puisse être de 6 mois au lieu de 2. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**3/ Réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles :**

- **Préambule :** Les montants maximum des aides et prêts sont déterminés par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du conseil de service du SACSO (1200€ pour les aides et 1500€ pour les prêts). Ces montants s'entendent pour année de date à date. Il est donc possible d'attribuer plusieurs aides dans la même année à un même agent, dès lors que le montant maximum n'est pas atteint.

La durée maximale de remboursement du prêt est de deux ans. Un second prêt ne peut pas être sollicité avant la fin du remboursement du précédent.

A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, la Commission peut décider de plusieurs aides à un même agent dans l'année de date à date au-delà du montant plafond dans la limite de 400 euros supplémentaires.

- **Proposition :** Il est proposé que le montant maximum des aides soit passé à 1500€ (au lieu de 1200€). A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, il est demandé par ailleurs que le montant plafond de ces aides puisse être de 300 euros supplémentaires au lieu de 400 euros. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-27**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Réévaluation de l'Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) - Consultation Juridique**

➤ Vu la note annexe

*Approbation de la réévaluation de L'ASIU – Consultation juridique*

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la réévaluation de L'ASIU – Consultation juridique**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

SACSO

Mont Saint-Aignan, le 22 novembre 2023

Service d'Action Sociale

Affaire suivie par :

Pierre Chapillon

pierre.chapillon@univ-rouen.fr

Hélène Rémy

helene.remy@univ-rouen.fr

**Objet : Création ASIU Restauration, Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique, Réévaluation du montant maximum des Aides exceptionnelles****1/ Création ASIU Restauration :**➤ **Préambule :**

L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs aux agents publics en activité (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels), dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 534. Cette subvention prend la forme d'un abattement sur le prix du repas. La subvention déduite du prix du repas, est versée directement au restaurant conventionné (actuellement le CROUS). Cette subvention est révisée chaque année et son montant est communiqué à l'université par arrêté.

En 2023, le montant de la prestation interministérielle restauration s'élève à 1,39 € par repas.

Jusqu'en Juillet 2023 le prix d'un repas servi au CROUS de Rouen était de 6,40 euros. Il restait donc à charge des agents, dont l'INM est inférieur à 534, 5,01 euros à régler (i.e.  $6,40 - 1,39 = 5,01$ )

➤ **Demande :**

Depuis le 1 Aout 2023 le prix du repas CROUS est passé à 7,55 euros (soit une augmentation de 1,15 euros).

Il est proposé la création d'une ASIU (Action Sociale d'Initiative Universitaire) restauration. Cette ASIU, d'un montant de 1 euro (versé directement au CROUS), permettra de compenser une partie de la hausse de tarif du repas CROUS.

Le cout estimé à l'année, sur la base du nombre de repas facturés lors des 4 dernières années (hors années COVID) est de 3500 euros.

**2/ Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique :**

- **Préambule :** Le montant maximum de l'aide consultation juridique est de 90€ et, la demande de cette aide doit être déposée dans les 2 mois qui suivent la consultation juridique. En 2021 le montant dépensé pour cette aide était de 240 euros et en 2022 il était de 450 euros.
- **Proposition :** Il est proposé que le montant maximum de l'aide consultation juridique soit passé à 100€ au lieu de 90€ et que la durée de la validité de cette demande puisse être de 6 mois au lieu de 2. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**3/ Réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles :**

- **Préambule :** Les montants maximum des aides et prêts sont déterminés par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du conseil de service du SACSO (1200€ pour les aides et 1500€ pour les prêts). Ces montants s'entendent pour année de date à date. Il est donc possible d'attribuer plusieurs aides dans la même année à un même agent, dès lors que le montant maximum n'est pas atteint.

La durée maximale de remboursement du prêt est de deux ans. Un second prêt ne peut pas être sollicité avant la fin du remboursement du précédent.

A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, la Commission peut décider de plusieurs aides à un même agent dans l'année de date à date au-delà du montant plafond dans la limite de 400 euros supplémentaires.

- **Proposition** : Il est proposé que le montant maximum des aides soit passé à 1500€ (au lieu de 1200€). A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, il est demandé par ailleurs que le montant plafond de ces aides puisse être de 300 euros supplémentaires au lieu de 400 euros. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-28**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles**

➤ Vu la note annexe

*Approbation de la réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles*

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

SACSO

Mont Saint-Aignan, le 22 novembre 2023

Service d'Action Sociale

Affaire suivie par :

Pierre Chapillon

pierre.chapillon@univ-rouen.fr

Hélène Rémy

helene.remy@univ-rouen.fr

**Objet : Création ASIU Restauration, Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique, Réévaluation du montant maximum des Aides exceptionnelles****1/ Création ASIU Restauration :**➤ **Préambule :**

L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs aux agents publics en activité (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels), dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 534. Cette subvention prend la forme d'un abattement sur le prix du repas. La subvention déduite du prix du repas, est versée directement au restaurant conventionné (actuellement le CROUS). Cette subvention est révisée chaque année et son montant est communiqué à l'université par arrêté.

En 2023, le montant de la prestation interministérielle restauration s'élève à 1,39 € par repas.

Jusqu'en Juillet 2023 le prix d'un repas servi au CROUS de Rouen était de 6,40 euros. Il restait donc à charge des agents, dont l'INM est inférieur à 534, 5,01 euros à régler (i.e.  $6,40 - 1,39 = 5,01$ )

➤ **Demande :**

Depuis le 1 Aout 2023 le prix du repas CROUS est passé à 7,55 euros (soit une augmentation de 1,15 euros).

Il est proposé la création d'une ASIU (Action Sociale d'Initiative Universitaire) restauration. Cette ASIU, d'un montant de 1 euro (versé directement au CROUS), permettra de compenser une partie de la hausse de tarif du repas CROUS.

Le cout estimé à l'année, sur la base du nombre de repas facturés lors des 4 dernières années (hors années COVID) est de 3500 euros.

**2/ Réévaluation de l'ASIU Consultation Juridique :**

- **Préambule :** Le montant maximum de l'aide consultation juridique est de 90€ et, la demande de cette aide doit être déposée dans les 2 mois qui suivent la consultation juridique. En 2021 le montant dépensé pour cette aide était de 240 euros et en 2022 il était de 450 euros.
- **Proposition :** Il est proposé que le montant maximum de l'aide consultation juridique soit passé à 100€ au lieu de 90€ et que la durée de la validité de cette demande puisse être de 6 mois au lieu de 2. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**3/ Réévaluation du montant maximum des aides attribuées par la commission d'aides exceptionnelles :**

- **Préambule :** Les montants maximum des aides et prêts sont déterminés par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du conseil de service du SACSO (1200€ pour les aides et 1500€ pour les prêts). Ces montants s'entendent pour année de date à date. Il est donc possible d'attribuer plusieurs aides dans la même année à un même agent, dès lors que le montant maximum n'est pas atteint.

La durée maximale de remboursement du prêt est de deux ans. Un second prêt ne peut pas être sollicité avant la fin du remboursement du précédent.

A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, la Commission peut décider de plusieurs aides à un même agent dans l'année de date à date au-delà du montant plafond dans la limite de 400 euros supplémentaires.

- **Proposition** : Il est proposé que le montant maximum des aides soit passé à 1500€ (au lieu de 1200€). A titre exceptionnel, et sur décision dûment motivée, il est demandé par ailleurs que le montant plafond de ces aides puisse être de 300 euros supplémentaires au lieu de 400 euros. Cette demande a été votée à l'unanimité des membres du conseil de service du SACSO le 14 septembre 2023.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-29**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**SUAPS : séjour au ski**

- Vu la note annexe

*Approbation des tarifs d'inscription pour le séjour au ski*

Pour	27
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les tarifs d'inscription pour le séjour au ski**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence**  
**Vice-président CA**  
Franck LE DERF

**Direction SUAPS**  
Benoit TAMARELLE

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie

Séance du 9 février 2024

**Mont-Saint-Aignan, le 01 février 2024**

**Objet : Tarifs d'inscription pour les séjours au ski**

**Objet : Tarifs d'inscription pour les séjours au ski**

Conformément au décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires, les SUAPS ont 8 missions. Rappel de celles qui concernent le sujet :

« 1° Il organise, développe et encadre les activités physiques et sportives des étudiants. Ces activités sont proposées aux personnels ;

« 2° Il contribue par ses enseignements à la formation des étudiants dans le domaine des activités physiques et sportives. Les personnels peuvent participer à ces enseignements ;

C'est dans ce cadre que le SUAPS de l'URN propose des séjours sportifs. Ils ont pour objectifs de permettre l'initiation aux pratiques de pleine nature, dans des environnements éloignés du paysage rouennais ou normand.

Cinq stages sont prévus pour 2024 : **2 stages « Montagne » (principalement ski)**, 1 stage de pleine nature (course d'orientation, escalade, via ferrate, kayak, etc.), 1 stage « Océan » (orienté surf et beach volley), 1 stage « Plongée » (réservé aux personnes possédant le niveau 1 de plongée).

**Tarifs stage du mois de mars :**

Typologie	Tarif	Différence avec le prix coutant	Justification
Tarif extérieur	835,00 €	- 51,49 €	Prix coûtant + env. 50€
Tarif personnels	735,00 €	48,51 €	Prise en charge d'une partie du transport <b>par le SUAPS</b> (via inscriptions des extérieurs)
Tarif étudiants URN	670,00 €	113,51 €	Prise en charge de la totalité du transport <b>par la CVEC</b>
Tarif boursiers et exonérés	620,00 €	163,51 €	Prise en charge de la totalité du transport + une partie des frais de séjour <b>par la CVEC</b>

**Tarifs pour le mois d'avril :**

Typologie	Tarif	Différence avec le prix coutant	Justification
Tarif extérieur	710,00 €	- 49,22 €	Prix coûtant + env. 50€
Tarif personnels	610,00 €	50,78 €	Prise en charge d'une partie du transport par le SUAPS (via inscriptions des extérieurs)
Tarif étudiants URN	545,00 €	115,78 €	Prise en charge de la totalité du transport par la CVEC
Tarif boursiers et exonérés	495,00 €	165,78 €	Prise en charge de la totalité du transport + une partie des frais de séjour par la CVEC

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-30**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Frais d'inscription – formation internationale Français Langue Étrangère (FLE)**

➤ Vu la note annexe

*Approbation des frais d'inscription – formation internationale Français Langue Étrangère*

Pour	30
Contre	0
Abstention	2
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription – formation internationale Français Langue Étrangère**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence****Vice-président Relations internationales**

Éric DARGENT

**Direction des Relations Internationales et de la Coopération**

Elina ORFANOUDAKI

Affaire suivie par

Laura Vidalled

Assistante de direction

02.32.76.93.59

[laura.vidalled@univ-rouen.fr](mailto:laura.vidalled@univ-rouen.fr)**Mont-Saint-Aignan, le 01 février 2024**

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie

Séance du 9 février 2024

**Objet : Frais d'inscription – formation internationale Français langue étrangère (FLE)**

Dans le cadre des programmes courts, l'université met en place tous les ans des semaines de formation à destination des personnels pédagogiques et administratifs d'universités internationales, notamment dans le cadre du programme Erasmus+. S'étalant généralement sur 5 jours, ces formations constituent de véritables outils de promotion de l'Université dans le domaine de la formation et/ou de la recherche. En outre, ces programmes favorisent les rencontres professionnelles entre pairs et les échanges de connaissances et bonnes pratiques.

Dans ce contexte, l'université organisera en mars prochain une **formation en Français Langue Étrangère (FLE)** à destination des personnels souhaitant apprendre ou approfondir le français, en fonction de leur niveau. Ce programme se veut être ludique et propose de coupler les cours de langue dispensés par la Maison des Langues (le matin sur 4h), avec des ateliers (dispensés par des prestataires extérieurs), lorsque cela est possible. Il est proposé de déterminer une jauge d'accueil de **30 participants au maximum**.

Dans une logique d'accueil optimisé des potentiels participants, il est prévu de recourir à des prestataires dans les domaines suivants :

- Les frais de déplacement entre le logement du participant et le campus de Mont-Saint-Aignan ;
- Les frais de programmation comprenant les cours de français et les ateliers ;
- La visite du centre de Rouen ;
- Les frais de restauration.

Ces formations ne se font pas à titre gratuit, elles doivent faire l'objet d'une tarification déterminée par l'Université, étant entendu également que chaque participant dispose d'une bourse Erasmus+.

Selon un calcul de coût complet établi sur la base de 30 participants, permettant d'atteindre un seuil d'équilibre, il vous est demandé de voter le tarif proposé pour les *staff weeks* FLE que l'Université organisera, à savoir **300 € HT** (soit **360 € TTC**). Ce tarif pourra faire l'objet d'une actualisation en 2025.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-31**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Frais d'inscription – formation internationale sur la gestion de la mobilité internationale**

➤ Vu la note annexe

*Approbation des frais d'inscription – formation internationale sur la gestion de la mobilité internationale*

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription – formation internationale sur la gestion de la mobilité internationale**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence****Vice-président Relations internationales**

Éric DARGENT

**Direction des Relations Internationales et  
de la Coopération**

Elina ORFANOUDAKI

Affaire suivie par

Laura Vidalled

Assistante de direction

02.32.76.93.59

[laura.vidalled@univ-rouen.fr](mailto:laura.vidalled@univ-rouen.fr)**Mont-Saint-Aignan, le 01 février 2024**Monsieur le président de l'Université de  
Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du  
conseil d'administration de l'Université de  
Rouen Normandie

Séance du 9 février 2024

**Objet : Frais d'inscription – formation internationale sur la gestion de la mobilité internationale**

Dans le cadre des programmes courts, l'université met en place tous les ans des semaines de formation à destination des personnels pédagogiques et administratifs d'universités internationales, notamment dans le cadre du programme Erasmus+. S'étalant généralement sur 5 jours, ces formations constituent de véritables outils de promotion de l'Université dans le domaine de la formation et/ou de la recherche. En outre, ces programmes favorisent les rencontres professionnelles entre pairs et les échanges de connaissances et bonnes pratiques.

Dans ce contexte, l'université organisera une **formation sur la gestion de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur** à destination des coordinateurs et gestionnaires de mobilité souhaitant échanger des bonnes pratiques en la matière et rencontrer leurs homologues. Ce programme sera entièrement assuré par la DRIC et notamment l'équipe du pôle projets et celui de la mobilité. Il est proposé de déterminer une jauge d'accueil de **25 participants au maximum**.

Dans une logique d'accueil optimisé des potentiels participants, il est prévu de recourir à des prestataires dans les domaines suivants :

- Les frais de déplacement entre leur logement et le campus de Mont-Saint-Aignan ;
- Les frais de programmation comprenant une visite du centre de Rouen ;
- Les frais de restauration.

Ces formations ne se font pas à titre gratuit, elles doivent faire l'objet d'une tarification déterminée par l'Université, étant entendu également que chaque participant dispose d'une bourse Erasmus+.

Selon un calcul de coût complet établi sur la base de 25 participants, permettant d'atteindre un seuil d'équilibre, il vous est demandé de voter le tarif proposé pour les *staff weeks* sur la gestion de la mobilité internationale que l'Université organisera, à savoir **250 € HT** (soit **300 € TTC**). Ce tarif pourra faire l'objet d'une actualisation en 2025.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****9 février 2024****Délibération n°CA-2023-32****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Avis sur la candidature à la direction de la Maison Des Langues (MDL)**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 13 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu l'article 3 des statuts de la Maison Des Langues
- Vu la note annexe

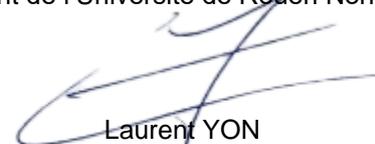
*Avis sur la candidature d'Helen BRAUND à la direction de la Maison Des Langues*

Pour	31
Contre	1
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature d'Helen BRAUND à la direction de la Maison Des Langues**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence****Vice-président Relations internationales**

Éric DARGENT

**Direction générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)**Mont-Saint-Aignan, le 01 février 2024**

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil  
d'administration de l'Université de Rouen Normandie

Séance du 9 février 2024

**Objet : Avis sur la candidature aux fonctions de direction de la Maison Des Langues (MDL)****ARTICLE 3 des statuts de la MDL : DIRECTION**

Le service est dirigé par un directeur, nommé par le président de l'Université, après consultation du conseil du service et avis du conseil d'administration.

Un appel à candidature est lancé auprès des enseignants-chercheurs, enseignants et des personnels d'éducation de l'université de Rouen Normandie, effectué 3 semaines au moins avant la consultation du conseil et la délibération du conseil d'administration.

Le directeur du service est placé sous l'autorité du président et sous la responsabilité politique du vice-président en charge des relations internationales et de la coopération.

Il est nommé pour une durée de 4 ans renouvelable. En cas de démission avant l'expiration de son mandat, il conserve ses fonctions jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur. À défaut, le président, désigne un administrateur provisoire. En cas de vacance ou d'empêchement définitif, le président désigne un administrateur provisoire jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur.

Le mandat de l'administrateur provisoire ne peut excéder 6 mois.

Les missions du directeur sont définies par le président de l'Université dans une fiche de poste après avis du vice-président en charge des relations internationales et de la coopération.

Un appel à candidature a été lancé et une seule candidature a été déposée : **Mme Helen BRAUND**, Professeure certifiée en Anglais à l'ESITech

Conformément à l'article 3 des statuts, le conseil de la MDL (CMDL) réuni le 27 juin 2023 a auditionné Mme Helen Braund et émis un avis sur sa candidature :

*Helen Braund a présenté ses différentes actions depuis sa prise de fonction d'administratrice provisoire le 01/09/2023. Elle a également présenté son projet pour les 4 prochaines années. La prise de fonction en septembre a été compliquée par un manque temporaire de ressources humaines au sein de la Maison des Langues. Toutefois, elle a fait face à toutes les urgences et a su instaurer un climat de travail serein avec une équipe complète. Le transfert de ses responsabilités du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) à Amélie Vivet s'est bien déroulé. Elle a montré un investissement remarquable dans le projet Ingenium (Work Package 9 sur le multilinguisme). De plus, elle a montré sa capacité à proposer une vraie stratégie et une grande ambition pour la Maison des Langues. Notons que si elle bénéficiait déjà d'un fort réseau au niveau des composantes, elle a su interagir et mobiliser les services et directions de l'Université de Rouen Normandie.*

*En conséquence, le CMDL émet un avis extrêmement favorable à la nomination d'Helen Braund au poste de directrice de la Maison des Langues.*

***Conformément à l'article 3 des statuts de la MDL, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'émettre un avis sur la candidature de Mme Helen BRAUND à la direction de la Maison des Langues.***

**Sont électeurs** : l'ensemble des membres du CA

#### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collègue électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

9 février 2024

Délibération n°CA-2023-33

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Avis sur la candidature à la direction de la fédération CEROUEN**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 13 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu l'article 4 du statut du CEROUEN
- Vu la note annexe

*Avis sur la candidature de Nicolas CHANAVAT à la direction de la fédération CEROUEN*

Pour	32
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature de Nicolas CHANAVAT à la direction de la fédération CEROUEN**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Direction Générale des Services  
DAJS

Affaire suivie par:

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 [marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr](mailto:marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 01 février 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration

Séance du 9 février 2024

## Objet : Avis sur la nomination de la direction de la fédération CEROUEN

Réf : article 4 des statuts du Centre d'Études et de Recherches Olympiques de l'Université de Rouen Normandie (CEROUEN)

### Article 6 des statuts du CEROUEN : Direction

Le directeur est nommé par le Président de l'URN, après avis du comité de pilotage et du Conseil d'Administration, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Le directeur-adjoint est nommé par le Président sur proposition du directeur du CEROUEN.

Le directeur et le directeur-adjoint sont des enseignants-chercheurs ou des enseignants du primaire ou secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) de l'établissement.

Leurs mandats sont incompatibles avec un mandat en cours de directeur ou directeur-adjoint de : composante, de directeur d'unité de recherche, de directeur de structure fédérative de recherche, de directeur d'école doctorale.

En cas de cessation d'activité du directeur, le directeur-adjoint assure l'intérim jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction.

La direction représente le CEROUEN auprès des instances de l'URN et des partenaires.

Elle a pour mission d'impulser et de coordonner les programmes opérationnels sur les orientations définies par le Comité de Pilotage, en cohérence avec la politique d'établissement.

Elle présente un rapport annuel d'activité au Comité de Pilotage et recueille les avis du Conseil d'Orientation Scientifique.

Le directeur gère les ressources qui sont attribuées au CEROUEN et encadre le personnel administratif et technique du CEROUEN.

Le conseil d'administration du 20 octobre 2023 a adopté les statuts du CEROUEN.

Le comité de pilotage a été mis en place courant janvier 2024 avec la désignation de 2 enseignants par la CFVU du 8 décembre 2023 et la désignation de 3 enseignants-chercheurs, 2 étudiants et 1 personnel BIATSS par la commission de la recherche du 12 janvier 2024.

Le comité de pilotage s'est réuni le vendredi 19 janvier 2024 et a examiné la candidature de M. Nicolas CHANAVAT, professeur des universités à l'UFR STAPS, nommé chargé de mission « Université Olympique et Paralympique » à compter du 17 février 2023. Il assure également les fonctions d'administrateur provisoire du CEROUEN depuis le 15 novembre 2023.

Le comité de pilotage s'est réuni le vendredi 19 janvier 2024 et a émis un avis favorable à l'unanimité à la candidature de M. CHANAVAT.

Conformément à l'article 6 des statuts du CEROUEN, il est demandé aux membres du CA d'émettre un avis sur la candidature de M. CHANAVAT.

**Sont électeurs** : l'ensemble des membres du CA

#### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collègue électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-34**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Élection d'un enseignant et d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission du Budget**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu les statuts de la Commission du Budget
- Vu la note annexe

Candidate :

- Carole NIVARD

**Élection d'un enseignant du Conseil d'Administration à la Commission du Budget**

Carole NIVARD	30
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Carole NIVARD est élue pour siéger à la Commission du Budget**

Candidat :

- Pierre DEROUARD

*Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission du Budget*

Pierre DEROUARD	24
Contre	1
Abstention	2
NPPV	0

**Pierre DEROUARD est élu pour siéger à la Commission du Budget**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction Générale des Services

DAJS

Affaire suivie par:

Marie-Rose GIANNATTASIO



02.35.14.63.34



[marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr](mailto:marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 01 février 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration

Séance du 9 février 2024

## **Objet : élections à la commission du budget du conseil d'administration**

### **Article 17-4 des statuts de l'URN : La commission du budget du conseil d'administration**

La commission du budget est pilotée conjointement par son président et par un vice-président de l'université.

#### **17-4-1 : Composition**

La commission du budget (CB) comprend :

- six enseignants ou enseignants-chercheurs,
- trois personnels BIATSS,
- trois étudiants,
- le vice-président étudiant du CA,
- une personnalité extérieure,
- deux membres de la commission des ressources élus par ladite commission.

À l'exception du vice-président étudiant, les membres de la commission sont élus parmi les membres du conseil d'administration et par ledit conseil.

Le mandat des membres est de quatre ans pour les personnels et la personnalité extérieure, et de deux ans pour les étudiants.

La commission du budget procède, en son sein, à l'élection d'un président.

Le président de la commission des ressources du conseil académique est invité permanent de la commission du budget. En cas d'empêchement, le président peut se faire représenter.

La commission du budget et la commission des ressources sont réunies ensemble au moins une fois avant le débat d'orientation budgétaire.

#### **17-4-2 : Attributions**

Dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration, la commission du budget a pour mission d'instruire les projets de budget et de budget rectificatif et d'émettre des avis.

Elle se prononce sur les orientations budgétaires en crédits et en emplois, ainsi que sur les projets pluriannuels d'investissements. Elle est tenue informée de l'exécution budgétaire et a pour mission le suivi du contrôle de gestion. Elle évalue la politique des moyens de l'établissement. Elle propose toute amélioration qu'elle estime nécessaire à la bonne utilisation de ces moyens.

**Il y a lieu de procéder à la désignation d'1 représentant enseignant afin de pourvoir 1 siège devenu vacant à la commission du budget.**

**Sont éligibles :**

Emmanuelle ANNOOT  
Florence CABARET  
Marion CHARPENEL  
Marc FEUILLOLEY  
Wandrille HUCY  
Benoit LAIGNEL  
Éric LAUGEROTTE  
Carole NIVARD  
Bertrand RADIGUET  
Vincent RICHARD  
Laurent YON

**Sont électeurs :** l'ensemble des membres du CA

**Il y a lieu de procéder à la désignation d'1 représentant étudiant afin de pourvoir 1 siège devenu vacant à la commission du budget.**

**Sont éligibles :**

Mathéo BLANPAIN  
Pierre DEROUARD-PHILIPPE  
Clément GOURET  
Pierre LABESSOUILLE

**Sont électeurs :** l'ensemble des membres du CA

Les membres enseignants et étudiants du CA peuvent se porter candidats à la commission du budget jusqu'au jour de la séance du CA du 9 février 2024. Cependant, afin de préparer ces élections, il serait souhaitable que ceux qui envisagent de se porter candidats indiquent leur intention par courriel adressé à [secretariatca@listes.univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@listes.univ-rouen.fr)

**Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote.

Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****9 février 2024****Délibération n°CA-2023-35****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission des Statuts**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu les statuts de la Commission des Statuts
- Vu la note annexe

Candidat :

- Médéric CLABAU

*Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission des statuts*

Médéric CLABAU	30
Pour	0
Abstention	0
NPPV	0

**Médéric CLABAU est élu pour siéger à la Commission des statuts**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON



Direction Générale des Services  
DAJS

Affaire suivie par:

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 [marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr](mailto:marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 01 février 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration

Séance du 9 février 2024

## Objet : élection à la commission des statuts

### Article 17-3 : La commission des statuts

#### 17-3-1 : Composition

La commission comprend :

- douze enseignant-e-s membres des conseils : quatre pour le conseil d'administration, quatre pour la commission de la formation et de la vie universitaire et quatre pour la commission de la recherche,
- trois personnels BIATSS membres des conseils, à raison d'un par conseil ou commission,
- trois étudiant-e-s membres des conseils, à raison d'un par conseil ou commission,
- une personnalité extérieure issue d'un des deux conseils,
- quatre personnels non élus des conseils, dont deux enseignants et deux BIATSS, proposés par les membres élus de la commission des statuts après appel à candidatures, et soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Les personnels, à l'exception des personnels non élus des conseils, les étudiants et la personnalité extérieure, sont élus par l'ensemble des membres du conseil ou de la commission dont ils relèvent.

Le mandat des membres est de quatre ans pour les personnels et les personnalités extérieures et de deux ans pour les étudiants. Le mandat expire à l'échéance du mandat des conseils.

La commission des statuts procède, en son sein, à l'élection d'un président.

#### 17-3-2 : Attributions

Préalablement aux délibérations du conseil d'administration, la commission des statuts est consultée sur toute question relative aux statuts et au règlement intérieur de l'établissement, aux statuts des composantes et des services communs. Elle peut être consultée quant aux statuts des laboratoires, des fédérations de recherche et sur les conventions conclues par l'établissement.

#### Désignation d'1 étudiant du CA afin de pourvoir le siège devenu vacant à la commission des statuts.

##### Sont éligibles :

Mathéo BLANPAIN  
Pierre DEROUARD-PHILIPPE  
Clément GOURET  
Médéric CLABAU  
Rebecca FERET  
Pierre LABESSOUILLE

**Sont électeurs** : l'ensemble des membres du CA

Les étudiants membres du CA peuvent se porter candidats à la commission des statuts jusqu'au jour de la séance du CA du 9 février 2024. Cependant, afin de préparer cette élection, il serait souhaitable que les étudiants qui envisagent de se porter candidats indiquent leur intention par courriel adressé à [secretariatca@listes.univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@listes.univ-rouen.fr)

### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote.

Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

9 février 2024

Délibération n°CA-2023-36

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés

**Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la Commission des Aides Sociales et des Initiatives Étudiantes (CASIE)**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu les statuts de la CASIE
- Vu la note annexe

Candidat :

- Pierre LABESSOUILLE

*Élection d'un étudiant du Conseil d'Administration à la CASIE*

Pierre LABESSOUILLE	18
Contre	10
Abstention	2
NPPV	0

**Pierre LABESSOUILLE est élu pour siéger à la Commission des Aides Sociales et des Initiatives Étudiantes**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction Générale des Services  
DAJS

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 [marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr](mailto:marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 01 février 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration

Séance du 9 février 2024

**Objet : commission des aides sociales et des initiatives étudiantes**

**Article 16-4 des statuts de l'URN : La commission des aides sociales et des initiatives étudiantes**

La commission des aides sociales et des initiatives étudiantes (CASIE) siège en deux formations distinctes : la formation d'instruction des demandes d'aide sociale et d'exonération des droits d'inscription et la formation d'instruction des projets étudiants.

**16-4-1 : Composition**

Formation d'instruction des demandes d'aide sociale et d'exonération des droits d'inscription	Formation d'instruction des projets étudiants
<p>Le président de l'université ou son représentant, Un vice-président enseignant de la commission de la formation et de la vie universitaire, Le vice-président étudiant du conseil académique, Le vice-président étudiant du CROUS, Le directeur de la DEPE ou son représentant, Le directeur du CROUS ou son représentant, Le directeur du service de la médecine préventive ou son représentant. Deux étudiants élus de la commission de la formation et de la vie universitaire, Un BIATSS de la commission de la formation et de la vie universitaire,</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assistant de service social du service de médecine préventive universitaire,</li> <li>- Un assistant de service social du CROUS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un étudiant du conseil d'administration,</li> <li>- Un doctorant de la commission de la recherche,</li> <li>- Quatre représentants des associations étudiantes,</li> <li>- Le directeur du SUAPS ou son représentant,</li> <li>- Le directeur de la culture ou son représentant,</li> <li>- Le directeur du CRIJ Normandie Site de Rouen ou son représentant,</li> <li>- Le directeur du service Culture, Jeunesse et Vie Associative de la Ville de Rouen ou son représentant.</li> </ul> <p>Les membres de la commission peuvent inviter des personnes en raison de leur compétence.</p>
<p>Les étudiants sont élus pour un mandat de deux ans par l'ensemble du conseil ou de la commission dont ils relèvent. Les représentants des associations étudiantes sont élus pour un mandat de deux ans par l'ensemble des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire. Le représentant des BIATSS est élu pour un mandat de quatre ans par l'ensemble des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire.</p>	

**16-4-2 : Attributions**

La commission des aides sociales et des initiatives étudiantes gère le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), qui est constitué par un prélèvement réglementaire sur les droits de scolarité payés par les étudiants.

Elle a pour rôle de donner un avis sur :

- les projets d'animation et d'accompagnement de la vie étudiante,
- les demandes d'aide sociale d'étudiants en difficulté,
- les demandes d'aide à la mobilité internationale.

Elle statue, conformément aux critères définis par la CFVU et votés par le CA, sur les demandes d'exonération de droits d'inscription présentées par les étudiants.

### **Désignation d'1 étudiant du CA afin de pourvoir le siège devenu vacant à la formation d'instruction des projets étudiants de la CASIE**

#### **Sont éligibles :**

Mathéo BLANPAIN  
Pierre DEROUARD-PHILIPPE  
Clément GOURET  
Médéric CLABAU  
Rebecca FERET  
Pierre LABESSOUILLE

**Sont électeurs :** l'ensemble des membres du CA

Les étudiants titulaires membres du CA peuvent se porter candidats à la commission des aides sociales et des initiatives étudiantes jusqu'au jour de la séance du CA du 9 février 2024. Cependant, afin de préparer cette élection, il serait souhaitable que les membres qui envisagent de se porter candidats indiquent leur intention par courriel adressé à [secretariatca@listes.univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@listes.univ-rouen.fr)

#### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collègue électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**9 février 2024**

**Délibération n°CA-2023-37**

*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 12 membres représentés*

**Motion**

Suite à l'adoption par le Sénat du projet de loi immigration le 19 décembre 2023 qui a ébranlé la communauté universitaire, le président de l'URN, Laurent Yon s'y est opposé en signant le communiqué de presse de France Université le 20 décembre 2023.

Dans ce contexte, les représentants étudiants de la Feder et de l'Unef Rouen, ainsi que les membres du conseil d'administration de l'URN font front commun, et souhaitent réaffirmer les valeurs et principes fondamentaux de l'ESR. Il nous paraît essentiel de rappeler que l'URN s'oppose à tout type de discrimination. Nos universités doivent être inclusives, émancipatrices et accessibles à toutes et tous. Les étudiants étrangers font partie de notre communauté, et ne doivent pas être davantage précarisés, ni subir un traitement différencié, que nous constatons davantage par leur présence qui représente 9,5% des étudiants de l'Université de Rouen Normandie. De plus, 40% des doctorants de nos universités sont des étudiants étrangers. Leur présence fait écho aux valeurs françaises qui depuis 1848 forgent nos politiques autour de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Ils constituent notre représentation à l'international, et sont les meilleurs ambassadeurs de la qualité de l'ESR français. Mais ils sont aussi le reflet de notre attractivité notamment dans le domaine de la recherche. En somme, ils sont indispensables à nos universités.

Nous souhaitons que la communauté universitaire reste particulièrement vigilante quant aux discours haineux et aux idées xénophobes touchant également le milieu de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

*Approbation de la motion*

Pour	27
Contre	0
Abstention	4
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la motion**

Fait à Rouen, le 9 février 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON